

LIBERTÉ D'EXPRESSION

CAHIER D'EXERCICES
DU DOSSIER
PÉDAGOGIQUE 2017

AMNESTY
INTERNATIONAL



INTRODUCTION

Ce dossier d'exercices qui accompagne le dossier pédagogique « *Liberté d'expression* » permet d'aborder avec des jeunes du primaire et du secondaire, de manière ludique et variée, les différentes questions liées à la liberté d'expression, mises en avant dans le dossier pédagogique.

L'objectif de ce dossier d'exercices, tout comme celui du dossier pédagogique, est de fournir, aux professeurs, éducateurs et animateurs, les éléments nécessaires pour aborder cette thématique auprès d'un jeune public.

Divisé en trois niveaux (primaire, primaire/secondaire, secondaire), les activités proposées sont des suggestions d'exercices, il convient à l'enseignant/l'animateur de les retravailler et de les adapter à sa classe/son groupe de jeunes le cas échéant.

Pour la préparation et la réalisation des activités proposées dans ce dossier, nous vous conseillons de vous référer au dossier pédagogique « *Liberté d'expression* » ainsi qu'à la documentation sur le sujet mise à disposition par d'autres associations à ce sujet.

Si vous souhaitez prolonger ces activités par des actions concrètes en faveur notamment de prisonniers d'opinion, vous trouverez de nombreuses propositions d'actions sur www.amnesty-jeunes.be dans la rubrique *engage toi* ou sur www.amnesty.be/inscriptions

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un excellent travail.

Marine JEANNIN

Responsable du programme jeunesse d'Amnesty International
Belgique francophone

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.2
NIVEAU PRIMAIRE	
ACTIVITÉ 1 — LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, C'EST QUOI AU JUSTE ?	p. 3
ACTIVITÉ 2 — UN PEU D'HISTOIRE...	p. 9
ACTIVITÉ 3 — LIBERTÉ D'EXPRESSION, CENSURE ET LIMITES	p. 13
NIVEAU PRIMAIRE/SECONDAIRE	
ACTIVITÉ 1 — LIBERTÉ, OPINION, EXPRESSION... QU'EST-CE QUE C'EST ?	p. 17
ACTIVITÉ 2 — DIRE OU NE PAS DIRE ?	p. 19
ACTIVITÉ 3 — JE PENSE DONC JE SUIS ?	p. 24
ACTIVITÉ 4 — FACE AU CYBERHARCÈLEMENT	p. 28
NIVEAU SECONDAIRE	
ACTIVITÉ 1 — PLAIDOYER POUR... OU RÉQUISITOIRE CONTRE...	p. 31
ACTIVITÉ 2 — UNE JOURNÉE AU TRIBUNAL	p. 34
ACTIVITÉ 3 — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS	p. 38
ACTIVITÉ 4 — LIBERTÉ D'EXPRESSION, J'ÉCRIS TON NOM	p. 40
ACTIVITÉ 5 — COMPRENDRE LE DISCOURS DE HAINE	p. 42
ACTIVITÉ 6 — LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX	p. 44
ANNEXES	p.47

Publication du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone

Ce dossier a été réalisé en 2011 par Nancy Massart, Henau Yannick, Véronique Kirszbaum et Laura Lhoir puis actualisé en 2017 par Apolline Stockhem et Marine Jeannin. Les activités ajoutées en 2017 sont des activités créées par d'autres organismes qui sont reproduites ici avec leur aimable autorisation.

Un grand merci aux trois professeurs qui sont à l'origine de ce dossier d'exercices : Nancy Massart (niveau primaire), Henau Yannick (niveau primaire/secondaire) et Véronique Kirszbaum (niveau secondaire).

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-
Bruxelles

Graphisme : Frigolite / Marc Vermeersch. Photo de couverture : © iStock.com





LA LIBERTÉ D'EXPRESSION C'EST QUOI AU JUSTE ?

freedom /fri:dəm/

Freedom is the state of being free to do what you want to do. Freedom...freedom of speech... The U.S. General has spoken of freedom and human rights.

1

OBJECTIFS

- ✓ Découvrir la notion de liberté d'expression et ses domaines d'application.
- ✓ Comprendre les limitations de cette liberté

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Utilisation du jeu dans l'espace pour découvrir ces notions
- ✓ Réalisation de bricolages
- ✓ Débats collectifs
- ✓ Mise en situation
- ✓ Exercices individuels

MATÉRIEL

- ✓ Pour la première partie : copies d'images en annexe (cf. annexes) ou issues d'une revue
- ✓ Pour la deuxième partie : petits papiers avec des gages, photocopies de l'image du bateau en annexe (cf. annexes), crayon de couleur rouge et vert, copies du tableau à compléter de manière individuelle.



PREMIÈRE PARTIE

QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Réaliser plusieurs petits jeux et exercices avec la classe/le groupe afin que les enfants comprennent concrètement ce que signifie la liberté d'expression.

ÉTAPE 1 :

JEU DES CONSIGNES CHANGEANTES ET CONTRAIGNANTES

- ✓ Proposer aux enfants de se déplacer sans consigne précise dans le local/la salle de classe (ou, si possible, dans la cour de récréation).
- ✓ Établir un code avec les enfants pour l'arrêt de la séquence (par exemple : un coup de sifflet pour le rassemblement).
- ✓ À chaque rassemblement, partager le ressenti des enfants par rapport à l'exercice.
- ✓ Au fur et à mesure, proposer des consignes de déplacement de plus en plus contraignantes (par exemple : dans l'espace, dans la manière, dans le comportement par rapport aux autres).

L'enseignant/l'animateur reste le maître du jeu et le non-respect des consignes entraîne la mise à l'écart.

ÉTAPE 2 :

JEU DU « PETIT POISSON QUI PEUT TRAVERSER LA MER À CONDITION DE... »

- ✓ Un enfant désigné représente le petit poisson. Il se place au milieu de l'emplacement de jeu. Les autres massés d'un côté du terrain de jeu demandent au poisson : « *Petit poisson, peut-on traverser la mer ?* » (= passer de l'autre côté du terrain de jeu) et le petit poisson répond : « *Oui, à condition d'avoir du... (une couleur, des contraintes vestimentaires...)* ». Ceux qui ont la couleur en question sur un vêtement la montrent au poisson et peuvent passer tranquillement. Les autres doivent essayer de passer en courant sans se faire attraper. Ceux qui se font attraper restent au centre et aident le petit poisson à attraper ceux qui n'ont pas la bonne couleur.

ÉTAPE 3 :

JEU DES IMAGES À DÉCRIRE AVEC DES CONTRAINTES

Demander aux enfants de commenter une image choisie (vous pouvez utiliser les images se trouvant en annexe – cf. annexes) ou d'autres images ou photographies :

- ✓ sans utiliser certains mots (beau, couleur, rouge...);
- ✓ en partageant la classe en deux groupes, dont l'un sera, par après, arbitrairement tenu au silence.

ÉTAPE 4 :

MISE EN COMMUN

Après ces trois exercices, échanger avec les enfants sur les points suivants :

- ✓ Comment se sont-ils sentis pendant les trois exercices (il est possible de noter les sentiments recueillis dans trois colonnes différentes représentant les trois exercices)?
- ✓ Quels étaient leurs sentiments lorsque l'enseignant/l'animateur a interdit à un groupe de parler?
- ✓ Comparer avec eux les exercices (situation de départ et évolution durant l'exercice)
- ✓ Quelles étaient les situations les plus faciles à vivre (avec ou sans contrainte)?

ÉTAPE 5 :

- ✓ Demander aux enfants de donner des exemples des différentes manières que nous avons de nous exprimer (par exemple : à travers les dessins, les habits, les chansons, le cinéma, les journaux...).
- ✓ Pour aller plus loin, faire écouter aux enfants une chanson de l'auteur-compositeur et conteur belge, Gibus, accessible sur Internet (par exemple : « *Des mots pour...* ») et leur demander quel est le message de la chanson.
- ✓ Expliquer pour conclure que nous avons tous le droit à la liberté d'expression, que c'est un droit qui est inscrit dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et également dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

ARTICLE 13 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT :

- 1) Tu as le droit à la liberté d'expression, tu as le droit de recevoir et répandre des informations.
- 2) Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :
 - tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
 - tu ne peux pas mettre la société en danger.



DEUXIÈME PARTIE

EST-CE QUE
JE PEUX TOUT
DIRE ?

ÉTAPE 1 :

JEU DES GAGES

- ✓ Les enfants tirent au hasard un papier préparé par l'enseignant/l'animateur leur donnant des gages à faire tels que : dessiner une fleur au tableau, donner un bisou à un camarade, crier très fort, voler le stylo d'un copain, sortir seul de l'école, dire des gros mots...
- ✓ Suite au jeu, analyser collectivement les réactions des enfants et classer les gages en catégories (je peux/je ne peux pas).
- ✓ Tenter d'identifier avec eux ce qui les empêche d'effectuer certaines actions (le règlement de l'école, la loi, les parents...).
- ✓ Echanger par rapport à la justesse de la loi et à son utilité (*elle sert à protéger, à vivre ensemble...*).

ÉTAPE 2 :

JEU DES BATEAUX

- ✓ Proposer aux enfants d'écrire des messages sur deux bateaux différents (une image de bateau se trouve en annexe – cf. annexes).
- ✓ Sur le premier, chaque enfant note une chose qu'il aime et sur l'autre quelque chose qu'il n'aime pas à propos d'un copain de classe.
- ✓ Classer les différents messages en deux catégories : qualités/défauts.
Il est conseillé à l'enseignant de bien vérifier la compréhension de la notion de qualité et de défaut.
- ✓ Réfléchir collectivement aux conséquences de tels messages :
 - Comment va se sentir la personne?
 - Si je transmets ce message, cela va-t-il améliorer quelque chose?
 - Quels sont les types de messages importants à transmettre? (*Je transmets les messages qui ne portent pas atteinte à la dignité humaine, qui ne sont ni dégradants ni humiliants*)
- ✓ Pour conclure le débat, définir les limites de la liberté d'expression.
- ✓ Les enfants colorient ensuite sur leur feuille les drapeaux de chacun des bateaux en rouge ou en vert en fonction de l'opportunité de transmettre leur message ou pas. Les messages portant un drapeau rouge pourront faire l'objet d'un travail de reformulation afin de pouvoir les transmettre dans un cadre de communication non violente.

ÉTAPE 3 :

EXERCICE INDIVIDUEL

✓ Demander à chaque enfant de compléter ce tableau.

Situation	J'exprime	Je n'exprime pas	Ce que je pourrais dire
Tu es une fille alors tu ne peux pas jouer.			
Tu sens mauvais, je refuse de m'asseoir à côté de toi.			
Tu n'as pas un manteau à la mode, alors tu ne fais pas partie de notre groupe.			
Tu n'es pas mon ami.			
Je ne peux pas manger cela, je suis allergique.			
Je ne veux pas y aller seul, car j'ai peur.			

ÉTAPE 4 :

CONCLUSION

✓ Revenir sur les différents exercices. À la suite de ce qui a été dit au cours des différents exercices, les enfants et l'enseignant/l'animateur donnent une définition de la liberté d'expression.

Commencer par exemple une phrase avec les mots suivants : *Pour nous, la liberté c'est...*

La liberté d'expression est un droit qui n'est pas total. Il existe de nombreuses manières d'exprimer mon opinion.

Je fais attention de ne pas blesser les autres inutilement.

Le texte peut être proposé sous forme de texte lacunaire en enlevant les mots soulignés.



DERNIÈRE PARTIE

**MAINTENANT,
J'AGIS !**

ACTION :

✓ Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International et en proposant aux enfants de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne.

Des cartes postales à adresser à des prisonniers d'opinion peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions



UN PEU D'HISTOIRE...

2

OBJECTIFS

- ✓ Préciser la notion de liberté et ses moyens d'expression
- ✓ Différencier liberté de conscience et liberté d'expression
- ✓ Identifier les limites de la liberté d'expression

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Débat collectif
- ✓ Analyse de documents
- ✓ Activités concrètes d'intégration
- ✓ Recherche

MATÉRIEL

- ✓ Copies d'images (photographies et caricatures) en annexe (**cf. annexes**)



PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION
À LA NOTION DE
LIBERTÉ

- ✓ En regardant des images (images de 13 à 29 - cf. annexes p. 50 à 53), les enfants s'expriment sur la liberté. Diviser la classe/le groupe en sous-groupes de 3 ou 4 élèves et demander à chaque sous-groupe de déterminer la thématique commune des images proposées (réponse : la liberté).
- ✓ Pour aider les enfants, leur demander de répondre aux questions suivantes :
 - Qu'est-ce que ces images représentent ?
 - Quelles émotions ressentez-vous en voyant ces images ?
 - Quelles valeurs sont représentées sur ces images ?
 - Qu'est-ce que la liberté ?
 - Qu'est-ce que chacune des images exprime ?
 - Quels sentiments peut-on associer à la liberté ?
(*pouvoir, bien-être, légèreté...*).

ÉTAPE 2 :

- ✓ Revenir sur les questions pour essayer de définir la liberté d'expression. Chaque enfant pourrait commencer une phrase avec les mots suivants : *Pour moi, la liberté c'est...* (un débat collectif et/ou une recherche via le dictionnaire/ Internet peuvent être utilisés).

ÉTAPE 3 :

- ✓ Pour conclure, introduire le concept de liberté d'expression (cf. chapitre 2 du dossier pédagogique). Terminer l'exercice en citant l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* »

DEUXIÈME PARTIE

L'ORIGINE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

ÉTAPE 1 :

LA CONTROVERSE DE VALLADOLID

- ✓ Par petits groupes, demander aux enfants d'observer les 5 images qui se trouvent en annexe du dossier (images 2, 3, 4, 5 et 6 - cf. **annexes** p. 48).
- ✓ Les enfants doivent essayer de répondre aux questions suivantes :
 - Qui sont les personnages représentés sur les images?
 - Viennent-ils du même pays?
 - De quoi parle chaque image? (réponse : *de la conquête des Colons, du massacre des Indiens, de la volonté de diffuser le christianisme*)
 - De quand datent les photos?
- ✓ Les enfants lisent l'extrait ci-dessous (Texte sur Henri le Navigateur d'après Eanes de Azurara, 1543) et répondent ensuite aux questions suivantes :
 - Quelles sont les motivations d'Henri le Navigateur?
 - Le texte a-t-il des similitudes avec les images vues auparavant? Lesquelles?
 - Comment d'après le texte seraient considérés les Indiens d'Amérique? Pourquoi? Quelle(s) image(s) traduisent cette idée?
- ✓ Pour conclure, expliquer la controverse de Valladolid (cf. chapitre 1 du dossier pédagogique).

Henri le Navigateur d'après Eanes de Azurara, 1543

« Le fils du roi du Portugal, Henri le Navigateur, désirait savoir quelles terres il y avait au-delà des îles Canaries, car jusqu'à cette époque, personne ne le savait...

La deuxième raison fut que si sur ces terres se trouvaient des ports où l'on pouvait aborder sans danger, on pourrait en rapporter beaucoup de marchandises bon marché (...).

La troisième raison fut qu'il voulait savoir jusqu'où allait la puissance des infidèles.

La quatrième raison fut qu'il désirait savoir si, dans ces régions, il y avait des princes chrétiens assez forts pour l'aider contre ces ennemis de la foi.

La cinquième raison fut son grand désir d'augmenter la sainte foi en Notre Seigneur Jésus-Christ et d'amener à elle toutes les âmes désireuses d'être sauvées. »

LE TRAITÉ DE VALLADOLID ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

ÉTAPE 2 :

L'APPARITION DE L'IMPRIMERIE

- ✓ Demander aux enfants d'entourer la réponse qu'il leur semble la plus juste :
 - Je dois inviter 50 personnes pour mon anniversaire. Maman me demande de faire et d'envoyer les invitations.
 - J'ai un ordinateur : ça me prend un peu de temps — beaucoup de temps — énormément de temps
 - Je n'ai pas d'ordinateur, mais j'ai une photocopieuse : ça me prend un peu de temps — beaucoup de temps — énormément de temps
 - Je n'ai ni ordinateur ni photocopieuse : ça me prend un peu de temps — beaucoup de temps — énormément de temps
- ✓ Les enfants justifient leur réponse. Comment ont-ils fait sans ordinateur ni photocopieuse? Ont-ils pu inviter tout le monde?
- ✓ Leur expliquer le début de l'imprimerie (cf. chapitre 1 du dossier pédagogique).
- ✓ Conclure cette étape par un exercice lacunaire :

En 1450, l'invention de l'imprimerie est l'un des événements les plus importants de toute l'Histoire. Les livres sont produits en plus nombre et sont chers. Ils permettent la diffusion de toutes les idées et de toutes les connaissances humaines ce qui, auparavant, était uniquement réservé aux riches, aux princes et aux prêtres.

ÉTAPE 3 :

LA CENSURE

- Les enfants observent l'image 11 (cf. **annexes** p. 48) et répondent aux questions :
 - Pourquoi le livre est-il brûlé?
 - Quelle est la signification de cet acte ?
 - Qui pourrait brûler ce livre?
 - Quelles sont les conséquences de cet acte?
- L'apparition de l'imprimerie a favorisé le partage des idées et a donc très vite été considérée comme dangereuse par les pouvoirs absolus.
- Rechercher des moyens pour limiter cette propagation des idées (*on peut aussi faire référence aux salons littéraires et à Voltaire, Montesquieu et autres artistes rejetés, de leur temps, des circuits officiels*). Quelle solution ont trouvée les hommes de pouvoir? (pour aider les enfants, voir les images 7, 9 et 10 - cf. **annexes** p. 49). Dans les exemples trouvés, la liberté d'expression est-elle respectée? Pourquoi?



ÉTAPE 4 :

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- ✓ À partir de caricatures 7, 9 et 10 - (cf. annexes p. 49), définir ce mode d'expression, son utilité, ses conséquences.
- ✓ Demander aux enfants, à partir de visages découpés dans les magazines ou de leur photo (à distribuer au hasard parmi la classe/le groupe), de les transformer pour en faire des caricatures.
- ✓ Analyser le ressenti de chacun face au résultat de son visage caricaturé.
- ✓ Parler de l'affaire des caricatures de Mahomet et lancer un débat collectif : *qu'en pensent-ils, de quoi peut-on se moquer, où se trouve la limite selon eux... ?*
- ✓ Établir collectivement des limites pour la classe quant à la liberté d'expression et faire référence au cadre légal (*ma liberté d'expression s'arrête là où celle de mon voisin commence*).
Les limites doivent être fixées par la loi, ou par le sens moral (certains droits étant absolus et donc prévalant sur les autres : sécurité de l'état, insulte publique, préservation des valeurs morales, propos discriminatoires ou négationnistes, incitation à la haine raciale, protection de l'enfance, divulgation d'informations confidentielles).

DERNIÈRE PARTIE

MAINTENANT, J'AGIS !

ACTION :

- ✓ Il est possible de terminer cette activité en expliquant aux enfants la situation d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International et en leur proposant de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne.
Des cartes postales à adresser à des prisonniers d'opinion peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.
Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions

L'affaire des caricatures de Mahomet

Le 17 septembre 2005, l'un des plus importants journaux danois, *Politiken*, a publié l'article *Dyb angst for kritik af islam* (Peur profonde de la critique de l'islam). Cet article traitait des problèmes rencontrés par l'écrivain Kåre Bluitgen, se plaignant de ce que personne n'osât illustrer son livre sur Mahomet, Koranen og profeten *Muhammeds liv* (Le Coran et la vie du prophète Mahomet), depuis l'assassinat de Theo van Gogh. Plusieurs illustrateurs ont refusé de collaborer à ce sujet de peur de représailles. Suite à cette autocensure, un débat sur la liberté de la presse et en particulier vis-à-vis de l'islam a eu lieu au Danemark.

Dans le contexte de ce débat, le quotidien *Jyllands-Posten* publie le 30 septembre 2005 *le Visage de Mahomet*, des caricatures du prophète de l'islam. Cette publication est la réponse de douze dessinateurs à Kåre Bluitgen. Le *Jyllands-Posten* invite quarante artistes à donner la vision qu'ils ont de Mahomet. Douze dessinateurs répondent et leurs dessins sont publiés le 30 septembre. Les dessins illustraient un article consacré à l'autocensure et à la liberté de la presse.

Ces dessins représentent :

- Le visage de Mahomet dans le symbole islamique de l'étoile et du croissant. L'œil représente l'étoile et le croissant entoure le visage.
- Mahomet avec une bombe dans son turban (il s'agit du dessin le plus controversé). La profession de foi des musulmans (la Chahada) est inscrite sur la bombe. La présence de la Chahada suggère qu'il ne s'agit pas de Mahomet, mais de l'archétype du musulman.
- Mahomet avec une apparence ambiguë d'ange ou de démon.
- Une représentation abstraite de croissants de Lune et d'Étoiles de David et un

poème sur l'oppression de femmes : *Profet! Med kuk og knald i låget som holder kvinder under åget!*. (Traduction française : « *Prophète, il faut être idiot ou muet pour garder sa femme sous sa domination!* »).

- Mahomet représenté comme un voyageur dans le désert au coucher du soleil.
- Un caricaturiste nerveux et tremblant en train de dessiner Mahomet en surveillant par-dessus son épaule.
- Mahomet calme deux de ses spectateurs, furieux, en indiquant que le dessin qu'il tient dans sa main n'a été fait que par un mécréant danois du sud-ouest.



LIBERTÉ D'EXPRESSION, CENSURE ET LIMITES



© Amnesty International

OBJECTIFS

- ✓ Définir la liberté et ses principes
- ✓ Identifier différents actes de censure
- ✓ Distinguer les limites de la liberté d'expression et s'y confronter

DURÉE

- ✓ 3 x 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Débat par la pratique de la philosophie pour enfants
- ✓ Comparaison et recherche
- ✓ Réflexion à partir de cas concrets

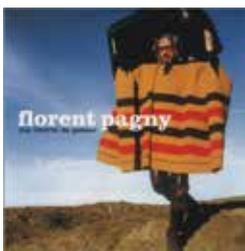
MATÉRIEL

- ✓ Copies de la chanson *Ma liberté de penser*
- ✓ Copies d'images en annexe (cf. annexes)
- ✓ Copies de présentation de deux situations



PREMIÈRE PARTIE

1
MA LIBERTÉ DE PENSER



- ✓ Distribuer le texte de la chanson « *Ma liberté de penser* » de Florent Pagny et lire les paroles.
- ✓ Chaque enfant pose une ou plusieurs questions non factuelles (dont la réponse n'est pas induite dans le texte)
- ✓ Inscrire ces questions au tableau
- ✓ Voter pour déterminer la ou les questions auxquelles vous allez tenter de répondre
- ✓ Construire une réponse sur la base de l'ensemble des propositions des enfants.

Exemples de questions :

- Pourquoi veut-on tout lui prendre?
- Comment peut-on prendre la vie privée de quelqu'un?
- Comment le fait d'enlever quelque chose à quelqu'un peut donner bonne conscience à une autre personne?
- Peut-on prendre la liberté de penser d'une personne?

- ✓ L'enseignant/l'animateur et les enfants proposent une définition sur la liberté d'opinion (cf. chapitre 2 du dossier pédagogique).

FLORENT PAGNY : MA LIBERTÉ DE PENSER

Quitte à tout prendre,
prenez mes gosses et la télé,
Ma brosse à dents, mon revolver,
la voiture ça c'est déjà fait,
Avec les interdits bancaires,
prenez ma femme, le canapé,
Le micro-onde, le frigidaire,
Et même jusqu'à ma vie privée.
De toute façon à découvert,

je peux bien vendre mon âme au Diable,
Avec lui on peut s'arranger,
Puisque ici tout est négociable,
mais vous n'aurez pas,
Ma liberté de penser.

Prenez mon lit, les disques d'or,
ma bonne humeur,
Les petites cuillères,
tout ce qu'à vos yeux a de la valeur,
Et dont je n'ai plus rien à faire,
quitte à tout prendre n'oubliez pas,
Le shit planqué sous l'étagère,
Tout ce qui est beau et compte pour moi,
j' préfère que ça parte à l'Abbé Pierre,
J'peux donner mon corps à la science,
S'il y'a quelque chose à prélever,
Et que ça vous donne bonne conscience,
mais vous n'aurez pas,
Ma liberté de penser.
Ma liberté de penser.

J'peux vider mes poches sur la table,
Ça fait longtemps qu'elles sont trouées,
Baisser mon froc j'en suis capable,
mais vous n'aurez pas,
Ma liberté de penser.

Quitte à tout prendre et tout solder,
Pour que vos petites affaires s'arrangent,
J'prends juste mon pyjama rayé,
et je vous fais cadeau des oranges,
Vous pouvez même bien tout garder,
J'emporterai rien en enfer,
Quitte à tout prendre j' préfère y'aller,
Si le paradis vous est offert,

Je peux bien vendre mon âme au diable,
Avec lui on peut s'arranger,
Puisque ici tout est négociable,
mais vous n'aurez pas,
Non vous n'aurez pas,
Ma liberté de penser!

DEUXIÈME PARTIE

JE COMMUNIQUE MON OPINION

- ✓ Les enfants rédigent un bref communiqué pour la fête de l'école, la remise des bulletins... et recherchent le moyen le plus efficace et rapide de diffuser l'information. (exemple : journal de l'école, photocopies, journal de classe,...).
- ✓ Prendre un événement plus important comme un concert de leur idole,... et élargir la problématique de la diffusion (par exemple : Internet, réseaux sociaux, radio, télévision,...). Aujourd'hui, il existe plusieurs moyens de diffuser une information en un minimum de temps et pouvant atteindre un très grand nombre d'individus.
- ✓ Faire une liste des différents outils que nous avons pour communiquer (cf. chapitre 4 du dossier pédagogique).
- ✓ Explorer collectivement leur usage d'Internet (qui, comment, pourquoi, seul ou accompagné, durée, sites regardés...)
- ✓ Proposer de créer un blog fictif contenant des informations telles que leurs hobbies, une photo, des commentaires sur la journée d'hier, ce qu'il pense d'un cours, la dernière dispute avec un ami(e),...
- ✓ Créer ensuite des groupes « *d'amis* » en scindant la classe/le groupe et en veillant à ce qu'il y ait un type d'enfant (« *un espion* ») présent dans tout les groupes (une fille blonde, un enfant avec un t-shirt rouge, un enfant portant des lunettes..)
- ✓ Au sein de chaque groupe, les enfants peuvent échanger librement sur les différentes catégories.
- ✓ Échanger « *les espions* » des différents groupes pour que ceux-ci puissent divulguer certaines informations.
- ✓ Recueillir les réactions des enfants et comparer cela au fonctionnement d'Internet.

TROISIÈME PARTIE

CENSURE ET MANIPULATION

- ✓ Comparer deux photos (cf. **annexes** image 8) de la Seconde Guerre mondiale et établir les différences. Rechercher ensuite les causes possibles de cette manipulation. Établir des liens avec les possibilités aujourd'hui (photomontage,...).
- ✓ Demander aux enfants de rédiger la légende de la photo (cf. **annexes** image 12) pour un éventuel voyage scolaire et reprendre l'ensemble des propositions au tableau afin de les soumettre à une élection par les camarades de classe/les autres membres du groupe. L'enseignant/l'animateur doit choisir deux propositions de légende qu'il exclut automatiquement.
- ✓ Élire la « *meilleure* » légende.
- ✓ Recueillir les impressions des élèves par rapport aux conditions de vote (*pourquoi l'enseignant/l'animateur a-t-il exclu d'office deux propositions, y a-t-il un critère valable, si oui, qu'est-ce qu'un critère valable? Était-ce arbitraire? Dans ce cas, est-ce juste? Comment le ressentent-ils?*).
- ✓ Reprendre la photographie initiale, la comparer à la même photographie avec un cadre plus élargi et donner l'information complète quant à l'endroit dont il s'agit (*par exemple : la porte d'entrée du camp d'Auschwitz*).
- ✓ Rédiger collectivement une conclusion quant à la censure, la manipulation, ses causes et ses conséquences.



QUATRIÈME PARTIE

4

LES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- ✓ Répartir les enfants en sous-groupes de trois ou quatre.
- ✓ Distribuer à chaque groupe la description des deux situations (cf. ci-dessous)
- ✓ Pour chaque situation, les élèves répondent aux questions suivantes :
 - Est-ce que la liberté d'expression est en jeu?
 - Pourquoi?
 - Quelles sont les limites de la liberté d'expression dans cette situation?
 - Qu'est-ce qu'on devrait faire pour régler le problème?
- ✓ Conclure sur les limites de la liberté d'expression (cf. chapitre 2 du dossier pédagogique).

DERNIÈRE PARTIE

5

MAINTENANT, J'AGIS !

ACTION :

- ✓ Il est possible de terminer cette activité en expliquant aux enfants la situation d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International et en leur proposant de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne.
- Des cartes postales à adresser à des prisonniers d'opinion peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.
- Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions.

LES SITUATIONS

(Extrait du dossier de la commission des droits de la personne et de la jeunesse)

Situation n° 1 :

Karen écrit pour le journal étudiant de son école, qui est publié sur Internet. Cette semaine, elle a décidé de parler de la qualité des cours de français de secondaire. Elle n'est pas d'accord avec les idées de son professeur et elle trouve que l'école devrait améliorer la qualité des cours de français. Le directeur d'école lit son texte et refuse qu'il soit publié sur Internet. Il craint les réactions du professeur en question et les conflits éventuels. Karen doit donc retirer son article. Elle se sent frustrée. « *Je veux m'exprimer librement dans le journal de l'école* ».

Situation n° 2 :

L'école Futur Simple vient de décider que tous les étudiants et les étudiantes devront porter un uniforme rouge et noir. Amina refuse de porter la nouvelle tenue vestimentaire imposée par son école. « *Je ne veux pas porter d'uniforme. Mes vêtements expriment ma personnalité, mes choix et mes opinions. Je considère que m'obliger à porter l'uniforme brime ma liberté d'expression.* »



LIBERTÉ, OPINION, EXPRESSION... QU'EST-CE QUE C'EST ?



© Amnesty International

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les concepts repris dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- ✓ Réfléchir à la diffusion et à la qualité de l'information.

DURÉE

- ✓ 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Photomontage
- ✓ Débat collectif

MATÉRIEL

- ✓ Feuilles/Colle/Ciseaux
- ✓ Plusieurs revues contenant des photographies (à apporter par les jeunes ou par l'enseignant/l'animateur).



DÉROULEMENT

Pour préparer cette activité, se référer aux chapitres 2 et 3 du dossier pédagogique.

- ✓ Diviser la classe/le groupe en sous-groupes de 3-4 jeunes. Demander à chaque sous-groupe de choisir cinq photos dans les revues apportées qui illustrent selon eux la liberté d'expression ou une manière de s'exprimer.
- ✓ Écrire les questions reprises ci-dessous au tableau :
 - En quelques mots, décrire les photos.
 - Donner les raisons du choix des photos.
 - Quelles sont les informations ou les valeurs qu'elles transmettent ?
 - En quoi illustrent-elles la liberté d'expression ou un mode d'expression ?
 - S'exprimer, oui, mais comment ? (Par des gestes, dessins, photos, textes, chansons, vêtements, symboles, en manifestant, sur le Net, films, documentaires...)
Pour nous, la liberté c'est :...
 - Avoir une opinion, c'est... (un avis, un jugement, une conviction pas nécessairement juste ou vraie, une manière de penser, un ensemble d'idées.)
 - Selon nous, la liberté d'opinion c'est :
 - Comment se forger une opinion ? (Aller à l'école, s'interroger, questionner, lire, écouter, recouper les informations, varier les sources...).
- ✓ Demander de coller les photos choisies sur cinq feuilles différentes.
- ✓ Les jeunes répondent aux questions écrites préalablement au tableau.
- ✓ Une fois le travail terminé, chaque sous-groupe présente son travail au reste de la classe/du groupe.
- ✓ Rédiger une synthèse commune de la liberté d'expression.
- ✓ Conclure l'activité en introduisant l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



DIRE OU NE PAS DIRE ?



OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les concepts repris dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- ✓ Comprendre les limites de la liberté d'expression
- ✓ Comprendre qu'il est possible de s'engager personnellement pour faire changer certaines situations.

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Débat collectif
- ✓ Recherche/Expression orale

MATÉRIEL

- ✓ Copies des tableaux n° 1, 2, 3 et 4 qui se trouvent dans cette activité.
- ✓ Feuilles/stylos

2ÈME PARTIE

Il s'agit d'un travail individuel.

- Distribuer le tableau des affirmations à chaque jeune (cf. **ci-dessous**)
- Demander à chacun de classer judicieusement (assez rapidement) les 11 affirmations ci-dessous. Les jeunes doivent mettre une croix dans la ou les colonne(s) appropriée(s).

TABLEAU N° 2 – TABLEAU DES AFFIRMATIONS

AFFIRMATIONS	Informations vraies, justes, du domaine public...	Propos diffamatoires, haineux, racistes	Informations confidentielles	Rumeurs, Ragots, diffamations
En 2e B, ils sont tous très bêtes				
Rihana (la chanteuse) est enceinte				
Yasmina, en 3 P, est enceinte				
Le ministre des Transports annonce une augmentation des tarifs				
On m'a dit que le directeur sort avec la secrétaire				
Il y a trop de noirs dans l'équipe des Diables Rouges				
Il paraît que Sophie a des poux				
Les homos devraient être en prison				
La météo annonce grand soleil				
Le cerveau des blancs est plus petit que celui des Africains				
Le prof de français a le sida				



3^{ÈME} PARTIE

- ✓ Distribuer le tableau n° 3 (cf. **ci-dessous**). Inviter les jeunes à créer deux exemples pour chaque situation.

TABLEAU N° 3 – EXEMPLES

EXEMPLES DES ÉLÈVES
Informations vraies, justes, du domaine public
Exemple 1 :
Exemple 2 :
Propos diffamatoires, haineux, racistes
Exemple 1 :
Exemple 2 :
Informations confidentielles
Exemple 1 :
Exemple 2 :
Rumeurs, ragots, diffamations
Exemple 1 :
Exemple 2 :

- ✓ Distribuer à chaque jeune le tableau n° 4 (cf. **ci-contre**).
- ✓ Diviser la classe/le groupe en sous-groupes de 3-4 jeunes.
- ✓ Demander aux sous-groupes de déterminer puis de rédiger, pour chaque cas, comment et pourquoi la liberté d'expression a été bafouée ou si certaines limites ont été franchies. Ils peuvent couper et coller chaque situation sur une feuille différente s'ils le souhaitent.
- ✓ Dans un deuxième temps, demander ce peut/peuvent faire la ou les personne(s) pour faire valoir ses droits ou se protéger, en insistant sur les différentes actions possibles.
- ✓ Conclure par un débat après la mise en commun des différents avis. En profiter, au gré des interventions, pour préciser que la loi punit sévèrement les propos racistes, haineux, diffamatoires et le harcèlement moral.

TABLEAU N° 4 – LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

SITUATION 1

L'école vient de décider que tous les élèves devront porter un uniforme gris. Tarek refuse de porter la nouvelle tenue vestimentaire imposée par son école.

« *Je ne veux pas porter d'uniforme. Mes vêtements expriment ma personnalité et mes opinions. Je crois que m'obliger à porter l'uniforme brime ma liberté d'expression.* »

SITUATION 2

Un groupe d'amis se préoccupent de la protection de l'environnement. Ils décident de faire circuler une pétition dans l'école qui demanderait à tous les étudiants et les enseignants de gérer convenablement les déchets. Le directeur d'école prétend que la signature de la pétition sur l'heure de midi entraîne des attroupements et qu'il est difficile de sortir par la porte principale. Il interdit à ce groupe de faire circuler la pétition.

SITUATION 3

Sous le couvert de l'anonymat, Martin et Juliette envoient des courriels de menaces à Mounia, une fille qu'ils n'aiment pas. Ils écrivent des insultes à son sujet sur leur blog et envoient des courriels haineux à leurs amis au sujet de Mounia. Plusieurs fois, Juliette lui envoie des SMS lui disant qu'elle est nulle et qu'elle n'a pas fini de souffrir. Mounia ne sait pas qui lui envoie ces SMS, mais elle a peur et ne veut plus aller à l'école.

Juliette : « *Je déteste cette fille, j'ai le droit de m'exprimer !* »

SITUATION 4

Cansu déteste son nouveau professeur d'anglais. Elle trouve une mauvaise note injuste. Pour protester contre son professeur, elle a fait un graffiti sur un mur extérieur de l'école et a écrit : « *Monsieur Duchamps est un con ! Rejoignez le groupe Duchamps ducon* ».

En même temps elle crée le groupe « *Duchamps ducon, tout ce que vous n'avez jamais osé dire sur un prof* » sur Facebook. Elle y publie des photos du professeur prises en classe.

SITUATION 5

Penelope écrit pour le blog étudiant de son école. Cette semaine, elle a décidé de parler de la qualité des cours d'espagnol. Elle n'est pas d'accord avec les idées de son professeur et elle trouve que l'école devrait améliorer la qualité des cours d'espagnol. Elle utilise un langage correct et son argumentaire est sensé. La direction lit l'article et menace de renvoyer Pénélope si elle ne retire pas son texte du blog. Elle se sent frustrée.

DERNIÈRE PARTIE

- ✓ Diviser la classe/le groupe en sous-groupes de 3-4 jeunes.
- ✓ Présenter différents cas d'individus soutenus par Amnesty International, emprisonnés ou en danger après avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression en vous référant aux propositions d'actions en cours qui figurent sur le site du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone : www.amnesty-jeunes.be rubrique *engage-toi*, sous-rubrique *agis en ligne*
- ✓ Demander à chaque sous-groupe de choisir un cas.
- ✓ Chaque groupe présentera, après un travail de recherche en classe ou à la maison, un compte rendu de son cas, en expliquant le contexte général du pays, comment la liberté y est limitée, les risques qu'encourent les populations (en s'appuyant sur des faits, des chiffres, des photos, des articles dans les médias).
- ✓ Demander aux jeunes d'imaginer différentes actions possibles, à réaliser en groupe ou individuellement pour défendre le droit à la liberté d'expression.
- ✓ Proposer aux jeunes d'agir, s'ils le souhaitent en faveur d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International en lui envoyant un dessin ou un message de soutien et/ou en envoyant une lettre aux autorités en charge de son affaire pour demander à ce qu'il soit libéré.



JE PENSE DONC JE SUIS ?

Activité issue et traduite
d'un matériel éducatif
en ligne en néerlandais
créé par Unicef Belgique
(bordvolkinderrechten)

3

OBJECTIFS

- ✓ Expliquer la notion de liberté d'expression
- ✓ Exprimer son opinion sur le droit à la liberté d'expression
- ✓ Identifier les discours de haine et formuler un contre-discours
- ✓ Argumenter une proposition logique.

Identifier les discours de haine

DURÉE

- ✓ 60 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Débat collectif/philosophique

MATÉRIEL

- ✓ Copies de cartes-questions (cf. annexes)
- ✓ Découper des petits carrés de papier dans du papier rouge et dans du papier vert pour obtenir des petites cartes rouges et vertes

Il s'agit d'une activité qui permet aux jeunes de débattre et de philosopher sur la thématique de la liberté d'expression.

Au fil des conversations philosophiques, les jeunes apprennent que le monde n'est ni blanc ni noir. Certaines questions n'ont pas de réponse. Cela donne un aperçu de la nature de ses propres opinions tout en découvrant que l'autre a aussi le droit d'avoir un avis qui peut être différent du sien.

Au fil des conversations philosophiques, les enfants sont mis au défi pour se forger leur propre force, leur propre responsabilité et leur propre opinion. Tout simplement parce que l'enseignant, le professeur, le père, la mère, la religion, Internet ou les livres n'ont pas de réponses toutes faites. Parce que personne ne sait avec certitude, les jeunes auront la liberté de décider eux-mêmes ce qu'ils pensent. En philosophant, les jeunes apprennent l'argumentation et la pensée critique. Ils apprennent eux-mêmes à réfléchir sur la société, à déterminer leurs propres positions et à façonner le monde. Ce sont des compétences très importantes qui sont régulièrement mises en pratique dans la vie.

ÉTAPE 1:

INTRODUCTION

- ✓ Lire la mise en situation suivante :

Imaginez que les enfants n'aient aucun droit.

Imaginez que vous êtes en classe et que votre professeur vous donne cours sans jamais vous donner la parole, qu'il instaure une discipline où le silence est roi et où lui seul a le pouvoir de décision sur les choses. Vous avez une question, vous levez le doigt; il crie en exigeant le silence. Vous n'avez pas le droit de parler entre vous, d'exprimer votre avis, de poser une question ou encore de demander d'aller aux toilettes. Vous devez écrire ce qu'il dit et il n'y a pas d'autre espace pour la créativité ou l'échange. Mais est-ce réellement humain ?

Discuter de cette situation avec la classe/le groupe et comparer avec la situation actuelle à l'école.

ÉTAPE 2:

RÈGLES ET ACCORDS DE TRAVAIL DE GROUPE

- ✓ Diviser la classe/le groupe en quatre ou cinq sous-groupes et distribuer des cartes-questions à chaque groupe.
- ✓ Leur demander : Dans quels endroits devez-vous respecter les règles et règlements ? Incrire les réponses sur le tableau.
- ✓ Donner à chaque groupe une règle ou un accord à respecter dans un des endroits mentionnés et leur demander d'en trouver d'autres. Laisser répondre les groupes un par un jusqu'à ce qu'ils n'aient plus de réponse. Le groupe qui peut donner le plus de réponses sera le vainqueur.
- ✓ Quelques exemples :
 - À la maison : se brosser les dents, se lever à 7h, regarder la télévision une heure par jour...
 - Dans les mouvements des jeunesse : porter un uniforme, collation, arriver à temps
 - À l'école : respecter le silence en classe, lever le doigt, faire ses devoirs...
 - Au club de Sport : être fair-play, être présent lors des entraînements, porter des vêtements appropriés...
 - Circulation : Avoir son vélo en ordre, rouler à droite, les mains sur le volant...
 - École de musique : venir au cours avec son matériel, s'entraîner à la maison...
 - Cours de danse : tenue vestimentaire appropriée, attitude correcte...
 - ...
- ✓ Discussion classique :
 - Comprenez-vous toutes ces règles ?
 - Devons-nous aussi les observer ?
 - Que pensez-vous de ces règles ?
 - À quel point devons-nous respecter nos engagements ?



ÉTAPE 3:

DISCUSSION PHILOSOPHIQUE

- ✓ Expliquer aux jeunes que vous avez l'intention de lancer une discussion philosophique avec eux à propos des règles et des accords.

- Qui sait ce que la philosophie veut dire?
- Qu'est-ce que la philosophie?

*Philosopher, c'est réfléchir ensemble sur un sujet particulier. Se poser des questions ensemble, sans qu'il n'existe de bonne ou de mauvaise réponse. Tout est possible. Nous construisons ensemble la réponse, comme une boîte de Lego. Nous nous fondons sur des pensées ou des idées de chacun. Parfois, vous obtenez des réponses claires, parfois encore d'autres questions... Il n'y a qu'une seule règle : **lorsque quelqu'un parle, les autres écoutent.***

- Questions possibles pour commencer une discussion philosophique :

- Voudriez-vous toujours faire tout ce que vous voulez?
- Pouvez-vous toujours dire ce que vous voulez?
- Est-ce que la liberté signifie aussi l'égalité ?

- Autres questions possibles :

- Est-il possible de vivre sans règles ?
- Est-il possible de toujours et partout donner votre opinion ?
- Comment vous sentez-vous quand vous ne pouvez pas dire votre opinion ?
- Comment vous sentez-vous quand quelqu'un a une opinion différente de la vôtre ?

- ✓ En tant qu'enseignant/qu'animateur, c'est à vous qu'il appartient de décider qui peut prendre la parole. Si un jeune vous arrête à propos d'un nouveau sujet intéressant, il est important de reformuler la question ou tout simplement de marquer une pause pour poursuivre cette discussion.

- ✓ Surtout, il est important de laisser les enfants parler et de poser les bonnes questions pour orienter la conversation dans la bonne direction :

- Que veux-tu dire ?
- Peux-tu donner un exemple ?
- Est-ce que tout le monde comprend ?
- Pourquoi penses-tu cela ?
- Pourquoi est-ce que c'est comme ça ?
- Comment savons-nous que c'est vrai ?
- Sur quoi vous êtes-vous basés ?
- Que savons-nous de plus à ce sujet ?
- Est-ce que quelqu'un a une autre opinion/pense autre chose ?
- Cela sera-t-il encore le cas à l'avenir ?

- ✓ Utiliser les cartes-questions (**cf. annexes**) lorsque c'est possible/nécessaire afin d'approfondir le débat. À la fin de la discussion, demander à tous les jeunes de formuler une question qu'ils se posent à la suite de la conversation et de les écrire sur des cartes séparées. Passer en revue les différentes questions et laisser les élèves décider ensemble des questions qu'ils souhaitent aborder et approfondir lors d'une prochaine session de discussion philosophique.

Conseil : philosopher avec des grands groupes

- ✓ Diviser les jeunes en deux groupes égaux.
- ✓ Le groupe 1 s'assied sur des chaises placées en cercle. Le groupe 2 s'assied sur des chaises placées en plus grand cercle autour de celles du groupe 1, avec chaque fois un enfant du cercle extérieur derrière un enfant du cercle intérieur. Les enfants du cercle intérieur reçoivent une carte verte et une carte rouge qu'ils peuvent déposer sur le sol devant eux lorsqu'ils veulent prendre la parole pendant la discussion
- Carte verte :
Je veux ajouter quelque chose aux arguments de l'orateur précédent
- Carte rouge :
J'ai un contre-argument pour l'orateur précédent
Chaque enfant du cercle intérieur peut participer à la discussion.
- ✓ Les jeunes du cercle extérieur peuvent uniquement observer la discussion attentivement : c'est justement le but de l'exercice qu'ils se basent par la suite sur les arguments qui viennent d'être énoncés.
- ✓ Laisser le groupe faire une proposition. Donner la parole à un des jeunes. Lorsqu'un autre jeune du cercle intérieur est d'accord avec un argument et qu'il a quelque chose à ajouter, celui-ci montre sa carte verte. S'il/elle a un contre-argument, il/elle montre un carton rouge. En tant qu'enseignant/qu'animateur, c'est à vous qu'il appartient de décider qui peut prendre la parole. Si un jeune vous arrête à propos d'un nouveau sujet intéressant, il est important de reformuler la question.

ÉTAPE 4:

ÉVALUATION DE LA DISCUSSION PHILOSOPHIQUE

- Qu'avez-vous pensé de cette discussion philosophique?
- Qu'avez-vous trouvé le plus chouette? Pourquoi?
- Qu'avez-vous trouvé le moins chouette? Pourquoi?

ÉTAPE 5:

LE DROIT À SA PROPRE OPINION

- Comment avez-vous trouvé le fait de pouvoir donner votre propre avis?
- Pouvez-vous partout donner votre propre opinion?
- Pourquoi est-ce le cas ou n'est-ce pas le cas?
- Est-il autorisé en Belgique de pouvoir donner partout et tout le temps son avis? Pourquoi est-ce le cas ou n'est-ce pas le cas?
- Connaissez-vous des endroits, pays où vous ne pouvez pas donner votre avis en toute impunité?
- Par qui est parfois limitée la liberté d'expression? De quelle façon cela se produit-il?
- ✔ Expliquer que le droit d'exprimer une opinion est un droit humain qui est aussi important que tous les autres droits humains.
- ✔ Expliquer le lien qu'il existe entre Amnesty International et les cas de prisonniers d'opinion auxquels les enfants peuvent envoyer des dessins ou écrire des messages de soutien.



FACE AU CYBER- HARCÈLEMENT

Activité issue de
*Connexions — Manuel
pour la lutte contre le
discours de haine en ligne
par l'éducation aux droits
de l'homme*

© Conseil de l'Europe

4

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les différentes formes d'expression du harcèlement, et les liens entre harcèlement en ligne et hors ligne
- ✓ Identifier les différentes réponses possibles au harcèlement, au cyberharcèlement et au discours de haine en ligne
- ✓ Sensibiliser à l'importance de répondre au phénomène.

DURÉE

- ✓ 45 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Débat

MATÉRIEL

- ✓ Copies des scénarios (cf. annexes)
- ✓ Sur quatre feuilles de papier A4, reporter les quatre options ci-après et coller chacune des feuilles dans un coin différent de la salle :
 - Rien
 - Répondre au harceleur
 - Signaler le comportement du harceleur
 - Autre option
- ✓ Veiller à ce que l'espace soit suffisant pour que les participants puissent se déplacer d'un coin à l'autre.

PREMIÈRE PARTIE

FACE À DES CAS DE CYBER-HARCÈLEMENT

Il s'agit d'une activité qui invite les jeunes à identifier les réponses qu'ils apporteraient à divers scénarios de harcèlement, et à discuter d'autres possibilités d'action.

ÉTAPE 1:

- ✓ Commencer l'activité en demandant aux jeunes ce qu'ils entendent par harcèlement. Les encourager à réfléchir aux différentes formes de harcèlement.

ÉTAPE 2:

- ✓ Indiquer aux jeunes les options aux quatre coins de la salle et leur expliquer que vous allez leur lire plusieurs scénarios. Chacun d'entre eux devra choisir l'option qui correspond le mieux à ce qu'il ferait dans chacune des situations :
 - rien ;
 - répondre au (x) harceleur (s) (par exemple, s'engager dans une discussion, frapper en retour ou autre chose ; si le harceleur est inconnu, cette option n'est alors pas pertinente) ;
 - signaler son comportement (par exemple à un enseignant, un parent, un administrateur du site ou une autre autorité) ;
 - autre option (par exemple, convier d'autres personnes à la discussion, constituer un « groupe de solidarité », etc.). Vous pouvez aussi demander aux participants de proposer d'autres idées.

ÉTAPE 3:

- ✓ Expliquer aux jeunes qu'après la lecture de chaque scénario, ils devront se diriger dans le coin qui correspond le mieux à la réponse qu'ils apporteraient. Leur demander de faire preuve d'honnêteté.

ÉTAPE 4:

- ✓ Lire le premier scénario et laisser aux jeunes le temps nécessaire pour choisir l'option qui leur correspond. Une fois qu'ils ont pris position, demander à quelques-uns d'entre eux d'expliquer pourquoi ils ont choisi telle ou telle réponse. Puis, lire le scénario suivant et poursuivre jusqu'à ce que suffisamment de cas aient été abordés.



DEUXIÈME PARTIE

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- ✓ Poser les questions suivantes à l'ensemble du groupe/de la classe :
 - Que pensez-vous de l'activité? À quels scénarios vous a-t-il semblé le plus difficile de répondre, et pourquoi? Pensez-vous que tous étaient des exemples de harcèlement?
 - Avez-vous été confrontés à des situations de cyberharcèlement, en tant que victimes ou simples observateurs? Quelle relation voyez-vous entre le harcèlement en ligne et hors ligne? Existe-t-il des différences importantes?
 - L'activité vous a-t-elle amenés à voir le harcèlement/le cyberharcèlement différemment? Vous a-t-elle poussés à penser que vous pourriez y répondre différemment à l'avenir?
 - Que pouvez-vous faire contre le cyberharcèlement?
 - Qui devrait prendre des mesures pour prévenir le discours de haine en ligne? Quel devrait être le rôle des réseaux de médias, des fournisseurs de services, de la police, des parents, des autorités scolaires, etc. ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- ✓ Si le groupe est grand ou que les jeunes ne sont pas habitués au débat général, il peut être utile de prévoir un bâton magique ou un microphone imaginaire pour organiser la prise de parole à tour de rôle.
- ✓ Il se peut que les jeunes choisissent plus d'une option, par exemple « Répondre au harcèlement » et « Signaler les insultes ». Dans ce cas, les inviter à se diriger vers le coin qui correspond à l'attitude qui leur semble la plus importante, puis leur donner la possibilité d'expliquer leur position.
- ✓ Il est important d'être attentif aux réactions des jeunes, car il se peut que certains subissent le harcèlement d'autres membres du groupe. Faire attention aux éventuels besoins personnels ou aux conflits latents et ne pas obliger un jeune à répondre s'il semble ne pas vouloir le faire.
- ✓ Si certains jeunes sont victimes de harcèlement, l'activité peut mettre en lumière leurs préoccupations et les amener à reconnaître qu'ils ont besoin de soutien. Il est important de leur faire savoir, de façon confidentielle, qu'un soutien peut leur être apporté. Avant l'activité, il peut être utile de faire un point sur les services locaux ou sociaux existants, par exemple les lignes téléphoniques d'aide ou les organisations de soutien aux victimes.

VARIANTES

- ✓ Il est possible de simplifier l'activité en ne retenant que deux options de choix : « Ne rien faire » ou « Agir ». Les deux options peuvent alors être placées aux deux coins du mur du fond. Les jeunes seront alors invités à se positionner entre les deux options, en fonction de leur choix.



PLAIDOYER POUR... OU RÉQUISITOIRE CONTRE...



OBJECTIFS

- ✓ Argumenter de manière partisane et réaliser un plaidoyer.
- ✓ Ressentir une situation d'injustice et être capable de se défendre face à cette situation

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Jeu de rôle
- ✓ Recherche
- ✓ Argumentation

MATÉRIEL

- ✓ Copies de la présentation du cas de Zarganar (cf. annexes)
- ✓ Feuille/Stylos



1

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION

ÉTAPE 1:

- ✓ Définir la notion de plaider à l'intention des jeunes. Les faire réfléchir sur les situations pour lesquelles nous avons recours aux plaidoyers.

ÉTAPE 2:

- ✓ Diviser la classe/le groupe en plusieurs sous-groupes et donner à chaque groupe une copie de la présentation de la situation de Zarganar, un artiste birman qui a été emprisonné au Myanmar pendant plusieurs années pour avoir exprimé son opinion sur le traitement par les autorités de son pays de la crise humanitaire survenue à la suite du passage d'un cyclone (cf. annexes). Inviter les jeunes à lire la fiche.

ÉTAPE 3:

- ✓ Expliquer qu'ils vont devoir recréer le procès de Zarganar. Chaque groupe choisit une catégorie (les défenseurs, les avocats de la partie civile, les observateurs). L'enseignant/l'animateur joue le rôle d'un (méchant) juge et explique que la classe/le groupe est en fait un tribunal.
- ✓ Donner la description de chaque rôle aux groupes concernés:
 - Les défenseurs : ils représentent Zarganar.
 - Les avocats de la partie civile : ils représentent le gouvernement.
 - Les observateurs : ils ont pour mission de prendre note des différentes situations qu'ils verront (ce qu'ils trouveront injuste, ce qu'ils trouveront exagéré,...).

2

DEUXIÈME PARTIE

RECHERCHE ET JEU DE RÔLE

ÉTAPE 1:

- ✓ Pendant une heure, les jeunes font des recherches sur la situation politique, économique du Myanmar. Quelle est sa position par rapport à la liberté d'expression (le gouvernement a-t-il ratifié des textes internationaux, y a-t-il des personnes, autres que Zarganar, dont la vie est en danger au nom de la liberté d'expression)?

ÉTAPE 2:

- ✓ Faire préparer individuellement un relevé exhaustif des arguments à évoquer pour l'attaque ou la défense.

ÉTAPE 3:

- ✓ Faire relever les caractéristiques d'un plaidoyer/réquisitoire sur la base de la lecture d'un texte ou la vision d'un film : prise à partie, oralité, apostrophe, arguments adverses pris en compte et retournés, etc.

ÉTAPE 4:

- ✓ Les élèves jouent leur rôle devant les observateurs et le reste de la classe/du groupe.
- ✓ Veiller au ton, au volume, au débit, à la posture, au respect des caractéristiques du genre...
- ✓ Le juge, joué par l'enseignant/l'animateur, a une attitude injuste et inéquitable.

3

TROISIÈME PARTIE

DÉBRIEFING

- ✓ Après le procès, revenir sur le ressenti des jeunes (Comment se sont-ils sentis? Pourquoi?...).
- ✓ Expliquer que ceci est un peu caricatural, mais que Zarganar est un personnage réel qui a été emprisonné. Les défenseurs des droits humains sont souvent menacés. Dans les dictatures, la justice n'est pas indépendante. Dans ces pays, le juge est souvent directement lié à l'État. Son travail fait partie de tout un arsenal de répression visant notamment à décourager les militants des droits humains. Pour cela, les juges savent à l'avance qu'on attend d'eux une fermeté totale envers les opposants et envers ceux qui représenteraient une menace pour le pouvoir (menace réelle ou fictive).

4

DERNIÈRE PARTIE

MAINTENANT, J'AGIS!

ACTION !

- ✓ Inviter les jeunes à écrire un texte, un poème, une chanson, faire un dessin... pour exprimer ce que représente pour eux la liberté d'expression.
- ✓ Il est également possible de terminer l'activité en leur expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International et en leur proposant de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne.
- ✓ Des cartes postales à adresser à des prisonniers d'opinion peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.
- ✓ Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions.



UNE JOURNÉE AU TRIBUNAL

Activité issue de *Connexions* — Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme © Conseil de l'Europe

2

OBJECTIFS

- ✓ Examiner comment mettre en balance la liberté d'expression avec la nécessité de protéger les victimes d'actes racistes ou de discours de haine
- ✓ Explorer les protections — et les limites — du droit à la liberté d'expression
- ✓ Comprendre le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Jeu de rôle
- ✓ Débat

DURÉE

- ✓ 120 minutes

MATÉRIEL

- ✓ Copies des cartes de rôle et de la présentation de l'affaire (cf. annexes)
- ✓ Feuilles/Styleos
- ✓ Espaces de réunion pour les petits groupes — des salles séparées de préférence

PRÉPARATION

- ✓ Photocopier et découper les cartes de rôle figurant en annexe (cf. annexes). Chacun doit avoir sa propre carte et un exemplaire de l'affaire. Faire en sorte qu'il y ait le même nombre (plus ou moins) de juges, de représentants du Gouvernement danois et de représentants de M. Jersild.
- ✓ Numéroter les cartes pour chacun des groupes : il doit y avoir un juge, un M. Jersild et un représentant du Gouvernement danois correspondant à chacun des numéros.
- ✓ Disposer de suffisamment d'espace pour que chacun des tribunaux (trois personnes) puisse siéger à l'écart des autres.

1

PREMIÈRE PARTIE

JEU DE RÔLES

ÉTAPE 1:

- ✓ Expliquer au groupe que la séance sera consacrée à une affaire contre le Gouvernement danois qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme. Les jeunes vont devoir jouer le rôle des différents acteurs, à savoir les juges, le Gouvernement danois et un journaliste qui a été sanctionné pour avoir réalisé un programme présentant des opinions racistes, M. Jersild. Si nécessaire, rafraîchir la mémoire des participants au sujet de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme, et leur indiquer que l'affaire concerne la liberté d'expression.

ÉTAPE 2:

- ✓ Demander aux jeunes ce qu'ils comprennent par « liberté d'expression », et compléter leurs connaissances au moyen des informations ci-dessous (ou en vous aidant du chapitre 2 du dossier pédagogique).

ÉTAPE 3:

- ✓ Lire les informations concernant l'affaire (**cf. annexes**), en vous assurant que les jeunes en comprennent tous les détails.

ÉTAPE 4:

- ✓ Répartir les jeunes en trois groupes plus ou moins égaux.
 - Le groupe A représente M. Jersild.
 - Le groupe B représente le Gouvernement danois.
 - Le groupe C représente les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

ÉTAPE 5:

- ✓ Distribuer aux membres de chaque groupe des copies de leurs cartes de rôle ainsi qu'un exemplaire des informations sur l'affaire. Leur expliquer qu'ils disposeront de 30 minutes pour discuter et déterminer leur propre position avant de rencontrer des représentants des autres groupes et de démarrer le procès. Ils devront en profiter pour construire leurs arguments ou, dans le cas des juges, préparer les questions à poser aux deux parties.

ÉTAPE 6:

- ✓ Une fois les 30 minutes de préparation écoulées, demandez aux jeunes d'identifier dans chacun des autres groupes la personne qui porte le même numéro qu'eux pour former un nouveau groupe avec ces personnes : ainsi, la personne portant le numéro 1 dans le groupe A devra trouver la personne avec le numéro 1 dans le groupe B et la personne avec le numéro 1 dans le groupe C.

ÉTAPE 7:

- ✓ Expliquer aux jeunes que chacun de ces petits groupes ainsi formés représente un mini-tribunal. Ceux-ci disposent de 20 minutes supplémentaires pour écouter les arguments des deux parties et pour que les juges puissent poser leurs questions.

ÉTAPE 8:

- ✓ Au terme des 20 minutes, chaque juge devra se prononcer sur une éventuelle violation de l'article 10. Rassembler l'ensemble des jeunes et demander aux juges de faire part de leurs décisions en les motivant.

ÉTAPE 9:

- ✓ Inviter ensuite les représentants des deux autres groupes à répondre aux jugements prononcés. Puis leur faire part de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans cette affaire (**cf. annexes**). Demander aux jeunes ce qu'ils pensent de cette décision.



DEUXIÈME PARTIE

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

✓ Procéder au débriefing et à l'évaluation de ce jeu de rôle en s'assurant que les jeunes sont sortis de la peau de leur personnage avant d'aborder les questions ci-dessous.

✓ Poser les questions suivantes à l'ensemble du groupe/de la classe :

- Quels étaient les aspects les plus délicats dans l'affaire que vous avez étudiée ?
- Vous a-t-il paru difficile de jouer votre rôle ?
- Pensez-vous que le « juge » a pris la bonne décision dans votre affaire ? Quels ont été les facteurs décisifs pour la décision finale ?

La liberté d'expression, ou le droit à la liberté d'expression, est un droit fondamental. Les individus doivent être autorisés à exprimer leurs opinions, pensées ou convictions, qui font partie intégrante de leur identité. La liberté d'expression doit être protégée, car elle joue un rôle fondamental dans toute société démocratique. Cependant, la liberté d'expression peut parfois faire l'objet de restrictions si elle peut blesser certains ou représenter un danger pour la société.

✓ Donner ensuite aux jeunes les informations ci-après :

Alors que la tâche de la Cour européenne des droits de l'homme n'était pas de décider si les propos des « Blousons verts » auraient dû être sanctionnés, les juges ont indiqué, dans leur jugement final, que ces propos n'étaient pas couverts par la liberté d'expression — autrement dit, que les « Blousons verts » n'étaient pas « libres » d'exprimer de telles opinions.

- Êtes-vous d'accord avec cet avis ? Quels sont les arguments pour et contre la restriction de leurs droits ?
- Avez-vous déjà constaté des exemples similaires de racisme en ligne ? Comment réagiriez-vous le cas échéant ?
- Pensez-vous que les individus devraient avoir le droit de poster des commentaires racistes ou de faire circuler des discours de haine en ligne ?
- Avez-vous des idées de ce que vous pourriez faire pour faire en sorte que de tels agissements soient moins répandus ?

CONSEILS POUR L'ENSEIGNANT/L'ANIMATEUR

- ✓ Quelques-uns des propos tenus par les « Blousons verts » font l'objet d'un document à part. À vous de décider si vous souhaitez le distribuer aux jeunes.
- ✓ À l'étape 5, lorsque les groupes se réunissent pour discuter de leur rôle, il est important de les prévenir qu'ils seront séparés pour le jugement de l'affaire et que chacun doit par conséquent prendre ses propres notes. Ils ne pourront pas compter sur les membres de leur groupe !
- ✓ Encourager les jeunes à profiter du temps de préparation pour, d'une part, discuter des détails de l'affaire entre eux et, d'autre part, préparer leurs premières déclarations. Les juges devront clarifier les détails de l'affaire et réfléchir au type d'informations supplémentaires qu'ils devront demander aux deux parties pour pouvoir se prononcer.
- ✓ Expliquer aux deux parties qui vont s'opposer lors du procès que, même si elles ne sont pas d'accord avec la position qu'elles sont censées représenter, elles devront faire en sorte de présenter la meilleure défense possible aux juges.
- ✓ L'idéal est que les différents tribunaux se réunissent dans des salles différentes (étape 7), ou du moins soient suffisamment éloignés les uns des autres pour que leurs échanges restent confidentiels.
- ✓ Demander aux juges de gérer le temps lors des séances. Ils peuvent décider de déterminer au préalable le temps imparti aux questions et la répartition du temps entre chaque partie. Insister sur le fait qu'ils doivent accorder à chaque partie approximativement un même temps de parole, mais qu'ils devront aussi s'assurer que suffisamment de temps est disponible pour clarifier tout point de controverse.
- ✓ Il peut être utile de préciser aux jeunes que la Cour européenne des droits de l'homme n'avait pas à se prononcer sur l'attitude de M. Jersild, mais sur celle de l'État danois à l'encontre de M. Jersild. Les États membres du Conseil de l'Europe doivent s'assurer que la législation nationale protège les droits de l'homme de tout un chacun. Lorsque la Cour est invitée à rendre un jugement, elle examine si la loi, ou son interprétation, offrent véritablement une protection à ces droits.

VARIANTES

- ✓ Vous pouvez proposer cette activité sous la forme d'un jeu de rôles joué par un groupe et observé par les autres jeunes. Dans ce cas, les acteurs reçoivent leurs cartes avant la séance et sont invités à préparer leurs arguments. Les observateurs doivent quant à eux formuler leurs avis sur le processus à la fin du jeu de rôles.

PISTES DE PROLONGEMENT ET IDÉES D'ACTION

- ✓ visitent le plus souvent se sont dotés de politiques concernant les agissements racistes ou d'autres formes de discours de haine. Leur demander de recueillir quelques exemples et, en groupe, comparer les politiques mises en œuvre par ces différents sites. Ont-ils le sentiment que certaines de ces politiques sont inadaptées à la protection des usagers? Comment envisageraient-ils de les adapter?
- ✓ À partir de cette affaire, élaborer avec les jeunes des contre-
utiliser le cas échéant.
- ✓ Avec les jeunes, réaliser une vidéo sur la valeur de la diversité et de l'acceptation dans une société démocratique.



LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

OBJECTIFS

- ✓ Découvrir les notions du droit à l'information
- ✓ Identifier les moyens actuels d'information
- ✓ Développer son esprit critique
- ✓ S'informer sur un sujet et informer d'autres personnes sur le même sujet
- ✓ Comprendre ce qu'est la liberté de presse et saisir l'importance de sa mise en application et de sa défense

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Travail de groupe
- ✓ Débat collectif
- ✓ Études de cas
- ✓ Recherche

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

MATÉRIEL

- ✓ Une panoplie de journaux, quotidiens, revues, films, DVD, affiches, livres, dessins...
- ✓ Photocopies de fiches pays issues du rapport annuel d'Amnesty International (par exemple Turquie et Arabie Saoudite)

ÉTAPE 1:

- ✓ Disposer sur une table divers moyens ou sources d'informations : journaux, quotidiens, revues, films, DVD, affiches, livres, dessins...
- ✓ Introduire l'activité en montrant que le monde actuel est devenu un village « planétaire » en raison des moyens considérables de communication.
- ✓ Demander aux jeunes de former des sous-groupes de quatre ou cinq élèves et de prendre connaissance des différents outils.
- ✓ Par groupe, les jeunes répondent aux questions suivantes :
 - Quels sont les moyens de communication que vous connaissez? Décrivez-les.
 - Quelle est l'utilité de ces moyens de communication?
 - Quel rôle jouent-ils dans le développement d'un pays?
 - Quel rôle joue l'information dans l'exercice de la démocratie dans un État?
 - Quel rôle joue l'information dans les relations entre les nations?
- ✓ Rédiger une synthèse commune sur la notion de médias, de communication, des nouveaux outils numériques et des réseaux sociaux en soulignant leur diversité, ainsi que la quantité d'informations que les médias délivrent quotidiennement.

ÉTAPE 2:

- ✓ Distribuer des exemples de violations du droit à la liberté d'expression et notamment de la presse/des médias dans deux pays différents en vous fondant sur les fiches pays du rapport annuel d'Amnesty International sur les droits humains dans le monde accessible sur www.amnesty.be. Vous pouvez par exemple choisir des cas en Turquie et en Arabie Saoudite.
- ✓ En sous-groupe, les jeunes analysent la situation du pays et son rapport avec la liberté d'expression.
- ✓ Les jeunes lisent l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 13 de la Convention internationale relative aux droits des enfants.
- ✓ Demander aux élèves de montrer en quoi la situation des deux pays est différente de ce qui est énoncé dans les deux articles.
- ✓ Pour terminer, poser la question suivante : Qu'en est-il de la situation de la presse/des médias en Belgique?

ÉTAPE 3:

- ✓ En sous-groupe, les jeunes recherchent, par des exemples concrets, les bienfaits et les méfaits des réseaux sociaux tels que Facebook.
- ✓ Chaque groupe désigne un rapporteur qui présente au tableau les exemples trouvés.
- ✓ Formuler une synthèse de ce qui a été dit, en se fondant éventuellement sur le chapitre 4 du dossier pédagogique.



LIBERTÉ D'EXPRESSION, J'ÉCRIS TON NOM



OBJECTIFS

- ✓ Rédiger un texte à portée philosophique sur la notion de liberté d'expression.

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Rédaction
- ✓ Argumentation

MATÉRIEL

- ✓ Feuilles/stylos

DURÉE

- ✓ 2 x 50 minutes

- ✓ Cette activité est conseillée pour un cours de français.
- ✓ Lire quelques aphorismes sur divers sujets, pour faire éprouver la forme.
 - « *Toutes les vertus des hommes se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer* » (La Rochefoucauld)
 - « *Tout a été dit, et l'on vient trop tard, depuis sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent* » (La Bruyère)
 - « *La vraie éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut, et à ne dire que ce qu'il faut* » (La Rochefoucauld)
 - « *Ce qui ne me tue pas me fortifie* » (Nietzsche)
 - « *Je cherchais de grands hommes, et je n'ai trouvé que des hommes singeant leur idéal.* » (Nietzsche)
 - « *On ne mesure pas la générosité par ce que l'on donne, mais plutôt par ce que l'on attend en retour* » (Leonid S. Sukhorukov)
 - « *L'autre n'est pas seulement différent de toi, il l'est encore différemment que tu ne l'as imaginé.* » (Ferenc Rákóczy)
 - « *Pour faire de grandes choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir* » (Vauvenargues)
 - « *La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent, mais ne se massacrent pas* » (Valéry)
- ✓ Les élèves rédigent chacun un aphorisme à propos de la liberté d'expression.
- ✓ Mise en commun.
- ✓ En se fondant sur la comparaison des propositions, faire relever les caractéristiques de la liberté d'expression.
- ✓ Les élèves réinterprètent leur propre aphorisme enrichi des réflexions proposées par les autres.
- ✓ À partir de là, ils rédigent un aphorisme expansé : un texte explicatif sur son propre aphorisme.
- ✓ Ils le glissent à leur voisin qui pose une question sur un point à expliciter ; propose une nuance ou exprime un désaccord ; fait définir un concept.
- ✓ Ils récupèrent leur aphorisme expansé avec les questions qu'il a suscitées, y répondent sous forme de lettre philosophique, en trois parties au moins, répondant chacune à une des questions.

PISTES DE PROLONGEMENT ET IDÉES D'ACTION

- ✓ Demander aux élèves de rédiger une lettre argumentative à adresser à un président/ministre en respectant les caractéristiques du genre épistolaire et celles de l'argumentation.
- ✓ Choisir un cas d'un prisonnier d'opinion soutenu par Amnesty International en consultant le site www.amnesty-jeunes.be rubrique *engage-toi*, sous-rubrique *agis en ligne*.
- ✓ Présenter brièvement le cas de cette personne aux élèves ainsi que les dispositions internationales en faveur de la liberté d'expression.
- ✓ Demander aux élèves de réaliser des recherches sur la situation politique du pays concerné.
- ✓ Demander aux élèves de prendre en compte les dispositions locales du pays concerné (signature ou pas de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international des droits civils et politiques...).
- ✓ Rappeler les caractéristiques du genre épistolaire.
- ✓ Rappeler la construction d'un argument (prise de position, développement théorique ou exemplaire, conclusion...).



Activité issue de *Connexions* — Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme © Conseil de l'Europe

COMPRENDRE LE DISCOURS DE HAINE

5

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les différentes formes de discours de haine en ligne et leurs conséquences pour leurs victimes et la société
- ✓ Explorer les réponses envisageable au discours de haine en ligne

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Argumentation
- ✓ Débat
- ✓ Travail de groupe

DURÉE

- ✓ 60 minutes

MATÉRIEL

- ✓ Copies des exemples de discours de haine (cf. annexes)
- ✓ Feuilles de papier/Stylos
- ✓ Deux tableaux de papier, sur lesquels sont inscrits les titres suivants : « Conséquences pour les victimes » et « Conséquences pour la société ».

Cette activité permet aux jeunes d'examiner des exemples de discours de haine et de discuter de leurs conséquences possibles pour les individus et la société.

PREMIÈRE PARTIE

DÉBAT

1

ÉTAPE 1:

- ✓ Demander aux jeunes ce qu'ils comprennent par « discours de haine en ligne ». Leur demander s'ils ont été confrontés à des cas de discours de haine en ligne, visant soit directement un individu soit des représentants de groupes particuliers (par exemple, les gays, les noirs, les musulmans, les juifs, les femmes).
- ✓ Que ressentez-vous face à ce type de discours ?
- ✓ Selon vous, que doivent ressentir les victimes ?
- ✓ Expliquer aux participants que le terme « discours de haine » recouvre un grand nombre de significations : tout d'abord, le terme recouvre plus que la notion de « discours » dans son sens habituel et peut être utilisé en relation à d'autres formes de communication, comme des vidéos, des images et de la musique ; ensuite, le terme peut servir à décrire des comportements très insultants, voire menaçants, ainsi que des commentaires « simplement » offensants.

ÉTAPE 2:

- ✓ Expliquer aux jeunes qu'ils vont analyser quelques exemples réels de discours de haine en ligne, en réfléchissant plus particulièrement à leur impact d'une part sur les victimes et, d'autre part, sur la société.

ÉTAPE 3:

- ✓ Répartir les jeunes en groupe et remettre à chaque groupe un des exemples de discours de haine en ligne (cf. annexes).

ÉTAPE 4:

- ✓ Les inviter à discuter du cas qui leur a été soumis et à répondre aux questions en précisant qu'ils disposent de 15 minutes.

DEUXIÈME PARTIE

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

2

- ✓ Passer au crible chacun des cas en demandant aux groupes de donner leurs réponses aux questions. Noter leurs réponses sur les tableaux de papier. Si les groupes donnent des réponses similaires, le signaler en soulignant la réponse concernée ou en portant un chiffre à côté de celle-ci pour indiquer combien de fois elle a été proposée. Lorsque tous les groupes ont présenté leurs résultats, examiner les deux tableaux de papier et se servir des questions ci-après pour réfléchir à l'activité avec l'ensemble des jeunes :
 - Que pensez-vous de cette activité ?
Que pensez-vous des exemples que vous avez analysés ?
 - Quelles étaient les conséquences du discours de haine les plus souvent identifiées par les groupes ?
 - Dans les cas étudiés, les groupes qui sont la cible du discours de haine ont-ils des points communs ?
 - Avez-vous observé des similitudes concernant les conséquences, indépendamment des groupes ciblés par le discours de haine ?
 - Quelles pourraient être les conséquences d'une généralisation de ce type de comportement en ligne si personne ne s'attaque au problème ?
 - Selon vous, quels sont les outils ou méthodes envisageables pour s'attaquer au discours de haine en ligne ?
 - Que faire si nous sommes confrontés à ce type de situation en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- ✓ S'aider des chapitres 2 et 4 du dossier pédagogique pour préparer cette activité ainsi que des ressources pédagogiques sur le sujet d'autres organisations citées comme sources dans le dossier.

VARIANTES

- ✓ Si le temps le permet, inviter les jeunes à élaborer des messages de solidarité à adresser aux victimes du discours de haine dans les cas étudiés.
- ✓ Se servir des études de cas proposées pour examiner le rapport entre le discours de haine et la liberté d'expression. Le cas échéant, examiner avec les jeunes les restrictions qui pourraient être appliquées (ou pas) à la liberté d'expression dans chacun des cas.



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Activité créée par Action Médias jeunes

6

OBJECTIFS

- ✓ Apprendre le cadre légal de la liberté d'expression (ce qui est interdit, ce qui est autorisé aux yeux de la loi)
- ✓ Exercer son activité critique et citoyenne sur les réseaux sociaux
- ✓ Connaître les outils propres aux réseaux sociaux

MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Débat collectif

DURÉE

- ✓ 50 minutes

MATÉRIEL

- ✓ Vidéoprojecteur + Power Point avec quelques exemples de publication sur un réseau social à préparer en amont de l'activité en se référant aux liens utiles indiqués à la fin du descriptif de l'activité
- ✓ Petits cartons de couleur rouge et vert en nombre suffisant (un de chaque couleur pour chaque élève)
- ✓ Tableau

ÉTAPE 1:

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : LÉgal ? PAS LÉgal ?

- ✓ Préalablement, préparer une présentation (de type PowerPoint) dans laquelle figure, sur chaque page, un exemple de publication sur un réseau social.
 1. Distribuer aux élèves deux cartons de couleurs différentes (par exemple rouge et vert).
 2. Commencer la projection de la présentation. Après chaque publication affichée, demander aux élèves de voter : rouge, la publication est illégale; verte, elle est légale.
 3. Après chaque vote, interroger les élèves (idéalement des représentants des deux avis, leur demander de justifier leur choix).
 4. Une fois les présentations et votes terminés, demander aux élèves, par deux, d'imaginer les critères légaux qui sont les points de repère à la liberté d'expression en Belgique.
 5. Reproduire deux colonnes au tableau et corriger collectivement.
- ✓ Suggestions de publications à soumettre aux élèves :
 - **Ce qui est légalement autorisé** (en gardant à l'esprit que ce qui est autorisé n'est pas nécessairement opportun) :
 - Critiquer un homme politique pour ses idées
 - Critiquer un professeur sur sa manière de donner cours
 - Se moquer d'une religion, quelle qu'elle soit
 - Publier dans la presse une caricature
 - Affirmer une opinion personnelle comme « *l'homosexualité c'est pas normal* ».
 - **Ce qui est légalement interdit** :
 - Inventer une histoire que l'on raconte à tout le monde dans le but de nuire à une personne
 - (De la part des actionnaires d'une entreprise) Interdire à un journal de publier une information (censurer) parce que cette entreprise dépense beaucoup d'argent en publicité dans ce journal.
 - (De la part d'un gouvernement) Interdire à la RTBF de publier une information sous prétexte qu'il s'agit d'une chaîne financée par de l'argent public et dirigée par des hommes et femmes politiques (=> censure)
 - Inciter à la haine.
 - Provoquer, par la tenue d'un événement, des troubles sociaux dangereux pour la sécurité (à distinguer toutefois du droit de grève et de manifestation)
 - Avoir des propos xénophobes appelant à déporter ou éliminer des personnes qui ont des origines étrangères
 - Dire qu'il faudrait enfermer tous les homosexuels, ou recommander de ne pas leur confier un emploi ou un logement
 - Diffuser une « photo volée » d'une personne qui bronze nue dans son jardin privé.
 - Appeler les entreprises à ne pas engager les « blonds »
 - Affirmer que « *X a une mauvaise haleine et ronfle* »
 - Affirmer que « *X a volé dans la caisse* » alors que ce n'est pas vrai »
 - Affirmer que « *X est un connard* »
 - Faire l'apologie du crime et du terrorisme
 - Avoir des propos négationnistes ou révisionnistes.



ÉTAPE 2:

RÉAGIR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AUX DISCOURS DE HAINE ?

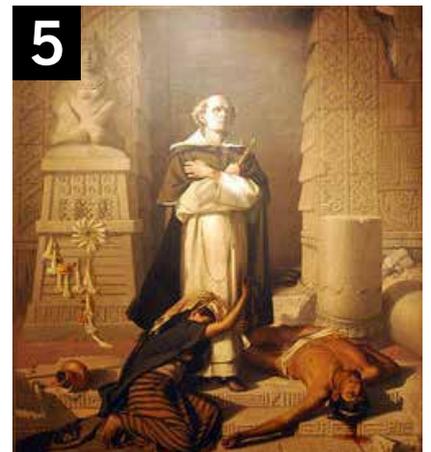
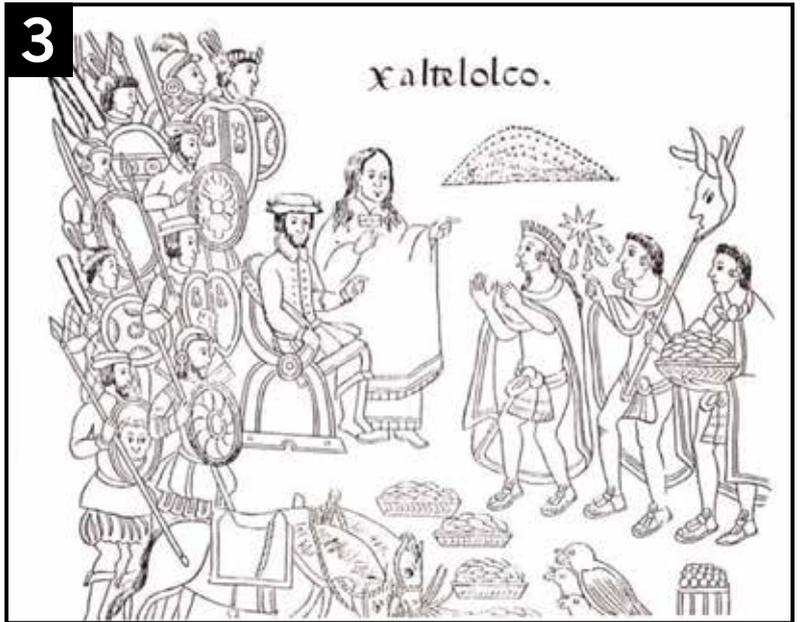
- ✓ À l'aide d'exemples concrets pour illustrer leurs propos, demander aux jeunes, par deux, de réfléchir à des actions concrètes et actives pour réagir face à ce genre de publication.
- ✓ Demander ensuite aux jeunes de présenter les exemples et actions trouvés.
- ✓ Formuler une synthèse de ce qui a été dit, en s'aidant des liens et conseils suivants.
- ✓ Pour informations, voici quelques-uns des réflexes à adopter face au discours de haine en ligne :
 - Être empathique : face à une photo, un commentaire, une vidéo qui pose problème, je me pose la question de savoir comment je réagirais si j'étais la personne visée par les propos. Je me mets à la place de l'autre, je réagis avec humanité.
 - Pour éviter de donner de l'importance à ces messages, un réflexe primordial est de ne pas les propager : ne pas liker, ne pas partager, ne pas retweeter.
 - Signaler le compte/la photo au responsable du site sur lequel se trouve la publication : organe de presse, réseau social, blog personnel...
- ✓ Pour plus d'informations, consulter une fiche claire et pratique de la modération des commentaires sur le site de « 24 heures dans une rédaction » : <http://www.24hdansuneredaction.com/web/18-la-moderation-des-commentaires/>
- ✓ Voici également des liens utiles pour préparer cette activité :
 - Il existe des plateformes, comme le site européen de lutte contre la diffusion des messages de haine sur Internet www.nohatespeechmovement.org, conçu par le Conseil de l'Europe, qui recense les discours haineux présents sur le web et mène des actions judiciaires contre eux.
 - Il existe aussi des initiatives citoyennes comme la page facebook « Et nos SDF ? Le Best of » (www.facebook.com/nos sdf) qui recense les commentaires haineux sur la toile au sujet de la crise des migrants en se moquant de leur pertinence, orthographe, bêtise... Le collectif s'est décidé à porter plainte contre les médias laissant trop longtemps des commentaires racistes et xénophobes sur leur page.

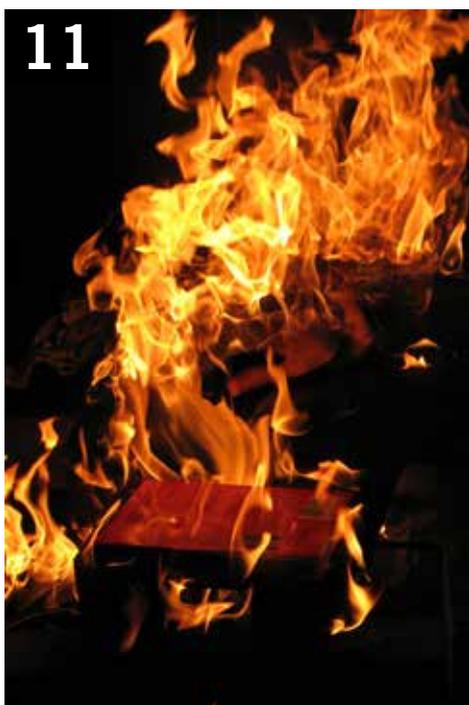
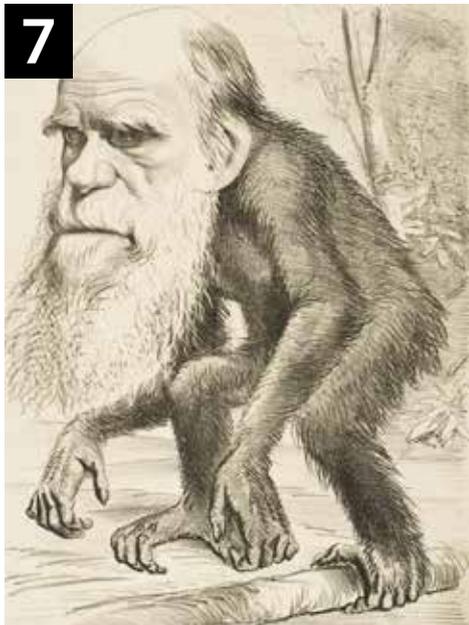
ANNEXES

Ces annexes rassemblent des outils, supports et documents utiles pour réaliser certaines activités pédagogiques présentées dans ce dossier ainsi qu'un quiz pour compléter le cas échéant certaines activités pédagogiques présentées dans ce dossier.

ANNEXES

JEUX/RÉFLEXIONS AUTOUR DES IMAGES





13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



27



26



28



29



**ANNEXE DE
L'ACTIVITÉ 3**

**JE PENSE
DONC JE SUIS ?**

CARTES — QUESTIONS


**Que cela pourra-t-il avoir
comme conséquences ?**


Que veux-tu dire ?


**Peux-tu donner
un exemple ?**


**Tout le monde a-t-il
compris cela ?**


Pourquoi penses-tu cela ?


**Comment pouvons-nous
savoir si c'est vrai ?**


Peux-tu prouver cela ?


**Que pouvons-nous
en déduire ?**


**Quelles pourraient être
les conséquences ?**


**Peux-tu t'imaginer
que ce n'est pas le cas ?**


**Est-ce que quelqu'un
a un avis différent
sur le sujet ?**


**Le contraire
peut-il être vrai ?**



Existe-t-il une règle pour cela ?



Qui détermine cela ?



Comment cela est-il apparu ?



Quelles sont les similitudes entre tous ces exemples ?



Pensez-vous différemment qu'avant ?



Cela a-t-il toujours été ainsi ?



Comment cela peut-il s'intégrer dans tout ce que tu dis ?



Avons-nous maintenant examiné tous les côtés ?



Quel est le lien avec notre question initiale ?



Comment cela est-il possible ?



Cela peut-il aussi encore changer ?



Quelles seraient les raisons ?



Cela s'applique-t-il dans d'autres pays aussi ?



Comment pourrais-tu prouver cela ?

**ANNEXE DE
L'ACTIVITÉ 4**

**FACE AU CYBER-
HARCÈLEMENT**

6 SCÉNARIOS

SCÉNARIO 1

Vous avez reçu plusieurs messages texte et courriels insultants en provenance de numéros et d'adresses que vous ne reconnaissez pas. Certains sont même menaçants : il semble que le harceleur vous connaisse. Qu'allez-vous faire?

SCÉNARIO 2

Quelques élèves de votre école ont édité des photos de vous et les ont postées en ligne, accompagnées de commentaires désagréables. Vous pensez savoir de qui il s'agit. Qu'allez-vous faire?

SCÉNARIO 3

Un garçon venu d'un autre pays vient d'intégrer votre classe. Vos amis se moquent de lui et ont commencé à poster des blagues racistes à son sujet sur leurs réseaux sociaux. Ils vous demandent de faire de même et de reposter leurs plaisanteries. Qu'allez-vous faire?

SCÉNARIO 4

Un groupe d'élèves de votre classe fait circuler des rumeurs blessantes à votre sujet sur des sites de réseaux sociaux. A présent, beaucoup d'entre eux ne veulent plus jouer avec vous ni même vous parler. Même vos amis commencent à se demander si ces rumeurs ne sont pas la vérité. Qu'allez-vous faire?

SCÉNARIO 5

Une enseignante annonce à la classe que certains élèves sont victimes d'actes graves de harcèlement et que l'un d'entre eux a été agressé alors qu'il rentrait de l'école. Elle demande à quiconque sait quelque chose de venir lui en parler en privé à la fin du cours. Vous pensez savoir de qui il s'agit, mais vous êtes effrayé car vous avez reçu beaucoup de messages texte vous interdisant de dire quoi que ce soit. Qu'allez-vous faire?

SCÉNARIO 6

Dans la cour de récréation, une élève en pleurs se tient à l'écart. Vous savez que d'autres élèves la taquent parce qu'elle a des difficultés d'apprentissage, la traitent de « débile » et de « grosse mocheté ». Vos amis font partie des harceleurs ; ils se moquent souvent d'elle lorsque vous êtes ensemble. Qu'allez-vous faire?

ANNEXE DE L'ACTIVITÉ 1

PLAIDOYER POUR... OU RÉQUISITOIRE CONTRE...

FICHE PRÉSENTANT LE CAS DE ZARGANAR

Zarganar : emprisonné pour avoir aidé les victimes d'un cyclone et critiqué la manière dont les autorités avaient géré la crise humanitaire provoquée par le cyclone.

IDENTITÉ



Nom : U Maung Thura

Il est cependant plus connu sous son nom de scène qui signifie « *pince à épiler* » et vient d'un proverbe birman : « *Si tu as un poil de peur, il faut le retirer avec la pince depuis la racine.* »

Sexe : masculin

Langue parlée : birman

Date de naissance : 27 janvier 1961

Profession : artiste, comédien, acteur, réalisateur, activiste social?

Situation familiale : marié.

U Nan Nunt Swe (père),
Daw Kyi Oo (mère)

SITUATION

Humoriste, poète, acteur et réalisateur birman à succès, Zarganar a été détenu pendant plusieurs années dans la prison de Myitkyina dans l'État de Kachin (au nord du Myanmar).

Il a été arrêté et condamné en 2008 à une peine de prison de 59 ans pour avoir publiquement critiqué la manière dont le gouvernement avait géré la crise humanitaire provoquée par le passage du cyclone Nargis qui s'était abattu sur le Myanmar les 2 et 3 mai 2008. En 2009, cette peine a été réduite à 35 ans de prison par un tribunal divisionnaire de Rangoon.

Zarganar et d'autres bénévoles avaient recueilli des images vidéos et des photos de la région affectée. Lorsque Zarganar a été arrêté, les policiers ont confisqué son ordinateur et des copies de plusieurs films interdits, des DVD contenant des images des dégâts provoqués par le cyclone ainsi que 1000 dollars US qui avaient été collectés en faveur des victimes du cyclone.

En prison, Zarganar a subi des mauvais traitements. Le 16 avril 2009, il a perdu connaissance dans sa cellule pendant plus de deux heures. Il n'a été conduit à l'hôpital de Myitkyina que dix jours plus tard.

Grâce à la mobilisation internationale et aux militants d'Amnesty, la situation de Zarganar a évolué. Il a pu, dans un premier temps, recevoir des visites de sa famille qui lui a apporté les médicaments indispensables à sa santé, puis, aux termes d'une vaste mesure d'amnistie au Myanmar, aboutissement d'un travail de campagne mené par des organisations de défense des droits humains, dont Amnesty International, il a été libéré le 12 octobre 2011.

Aujourd'hui, si Zarganar est libre, ce n'est pas le cas de nombreuses autres personnes qui continuent d'être emprisonnées au Myanmar pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

POÈME ÉCRIT PAR ZARGANAR EN PRISON EN 2010

Untitled

It's lucky my forehead is flat

Since my arm must often rest there.

Beneath it shines a light I must invite

From a moon I cannot see

In Myitkyina.

Zarganar, Myitkyina Jail, 2010

ANNEXE DE L'ACTIVITÉ 2

UNE JOURNÉE AU TRIBUNAL

ARRÊT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'affaire a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme en 1994. La Cour, en désaccord avec le jugement prononcé par un tribunal danois, a estimé que M. Jersild n'aurait pas dû être sanctionné pour avoir réalisé et diffusé ce documentaire. Selon elle, le film indiquait de façon suffisamment claire que les commentaires racistes n'étaient ni acceptables ni approuvés par le réalisateur et qu'il n'y avait aucun danger que ce message soit mal compris par le public.

Voici ses commentaires :

« [le film] cherchait au contraire à l'évidence — au moyen d'un entretien — à exposer, analyser et expliquer ce groupe particulier de jeunes, limités et frustrés par leur situation sociale, avec un casier judiciaire et des attitudes de violence, traitant ainsi d'aspects spécifiques d'une question qui préoccupait déjà alors vivement le public. »

La Cour a également fait valoir que l'information est essentielle dans une société démocratique et qu'elle permet à la presse de jouer un rôle indispensable de « chien de garde » public. Les juges ont déclaré qu'il faudrait de très sérieuses raisons pour sanctionner un journaliste qui a publié les déclarations d'une tierce personne. L'une des fonctions essentielles d'une presse libre est précisément de permettre et d'encourager le débat public sur des questions d'intérêt public.

L'AFFAIRE

Dans cette affaire, le requérant est M. Jens Olaf Jersild, ressortissant danois, qui travaille pour Danmarks Radio (qui diffuse également des programmes télévisés). Cette chaîne d'information jouit d'une réputation de sérieux absolu et touche un public de personnes bien informées.

M. Jersild souhaitait diffuser un documentaire sur un groupe extrémiste raciste, appelé les « Blousons verts ». Il a pris contact avec des membres du groupe et mené un long entretien. Il a réduit le documentaire à quelques minutes et ajouté quelques commentaires personnels. Le résultat final a été diffusé dans le cadre d'un programme d'information de la télévision nationale.

Ce documentaire met en scène des membres des « Blousons verts » tenant des propos insultants et dégradants au sujet des immigrants et des groupes ethniques présents sur le territoire danois, comparant les noirs à des gorilles et affirmant qu'ils ne sont « pas humains ». Un tribunal danois a jugé que les membres des « Blousons verts » étaient coupables de commentaires racistes et que M. Jersild était coupable de les avoir encouragés et d'avoir diffusé leurs propos à un large public.

M. Jersild a fait appel de sa condamnation devant la Cour européenne des droits de l'homme, estimant que sa condamnation par un tribunal danois constituait une violation de son droit à la liberté d'expression (article 10 de la CEDH).

La Cour européenne devait décider si restreindre le droit de M. Jersild à diffuser ces propos était légitime. Il s'agissait donc de vérifier s'il existait un juste équilibre entre la protection des droits des personnes victimes des commentaires racistes et la nécessité du public à être informé de l'existence de tels groupes.

Quelques-uns des propos contenus dans le documentaire :

« ... les États nordistes (d'Amérique) voulaient que les nègres soient des êtres humains libres, mon pote, ce ne sont pas des êtres humains, ce sont des bêtes. »

« Prends simplement un gorille en photo, mon pote, et regarde ensuite un nègre, c'est la même structure physique et tout, mon pote, un front plat et tout ça. »

« Un nègre, c'est pas un être humain, c'est une bête, et c'est pareil pour tous les autres travailleurs étrangers, les Turcs, les Yougoslaves et compagnie. »

« ... on n'aime pas leur mentalité... ce que nous, on n'aime pas, c'est quand ils se promènent dans ces frusques Zimbabwe et puis qu'ils baragouinent dans la rue... »

« C'est de la drogue qu'ils vendent, mon pote, la moitié des gens en prison à "Vestre" y est à cause de la drogue... ce sont eux qui sont en tête pour trafic de drogue... »



CARTE DE RÔLE DE M. JERSILD

Vous êtes un journaliste sérieux et souhaitez faire un film sur le racisme et la xénophobie, qui :

1. illustre l'ampleur du problème, y compris la nature extrême des opinions défendues par les « Blousons verts » ;
2. montre que les « Blousons verts » sont un groupe dont certains membres ont déjà été condamnés, qui sont émotionnellement immatures et socialement défavorisés.

Vous estimez qu'il s'agit de deux points qu'il est important que la société comprenne et pensez que votre documentaire a réussi à traiter les deux, en partie en diffusant directement certaines des pires opinions exprimées par ce groupe et en partie en décrivant le faible niveau d'instruction de ses membres, leurs antécédents et les difficultés sociales auxquelles sont confrontés les jeunes que vous avez interrogés. À aucun moment vous n'auriez pensé que votre public puisse croire que votre documentaire soutienne les opinions racistes exprimées par les « Blousons verts ».

En tant que journaliste, vous accordez une très haute importance à la liberté d'expression : trop de restrictions empêcheraient les journalistes d'informer le public sur les véritables problèmes, même s'ils sont parfois gênants. Vous pensez que la responsabilité des journalistes est de porter ces problèmes à l'attention du public, afin de favoriser ainsi leur reconnaissance et des mesures pour y remédier.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (version simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » — en particulier pour protéger les droits d'autrui.



CARTE DE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANOIS

Vous estimez que M. Jersild a été condamné à juste titre par le tribunal danois. Son documentaire contenait des opinions extrémistes et racistes qui ne doivent pas être entendues par une aussi large audience. Le programme jouait sur le sensationnel et ne contenait pas suffisamment de commentaires indiquant que les opinions exprimées étaient inacceptables et dangereuses. Vous pensez qu'il incombe aux journalistes de veiller à ne pas heurter la sensibilité du public et à ne pas l'induire en erreur. Vous pensez que les téléspectateurs n'auraient pas compris que le journaliste était choqué par ces affirmations racistes et qu'il ne les approuvait pas. Le public n'aurait pas compris que ces propos étaient empreints d'ignorance, qu'ils étaient blessants et illicites. M. Jersild a produit ce documentaire pour relayer les pires commentaires exprimés par les « Blousons verts ». Vous pensez qu'il n'aurait pas dû interroger les membres du groupe ni les encourager à s'exprimer, et qu'il n'aurait certainement pas dû leur faire de la publicité en les faisant apparaître dans son documentaire. Vous pensez que le documentaire n'aurait pas dû être réalisé et que M. Jersild doit être tenu responsable d'avoir donné un tel écho à des opinions aussi dangereuses.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (version simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » — en particulier pour protéger les droits d'autrui.



CARTE DE RÔLE DES JUGES

Votre tâche consiste à gérer le procès et à décider si le jugement du tribunal danois était légitime et si M. Jersild était véritablement coupable ou si, au contraire, ses droits ont été violés.

Le procès :

Commencez par rappeler à M. Jersild et au représentant du Gouvernement danois que chaque partie disposera de quelques minutes pour présenter sa défense. Ensuite, vous leur poserez des questions et ils pourront se répondre mutuellement. Précisez-leur qu'ils doivent se comporter de façon correcte et suivre toutes les instructions que vous leur donnerez !

Le jugement :

Vous devez vous demander si M. Jersild aurait dû autoriser la diffusion de son documentaire au public. Son droit à la liberté d'expression semble l'autoriser à le faire, mais la liberté d'expression n'est pas un droit absolu ; elle doit être mise en balance avec d'autres préoccupations sociales et d'autres droits de l'homme. Il vous appartient de décider si, dans cette affaire, un juste équilibre a été trouvé.

Voici les questions clés grâce auxquelles mettre en balance les positions des deux parties pour vous aider à trancher :

- Pensez-vous que le public aurait pu comprendre que ce documentaire soutenait des opinions racistes ?
- Était-il important que le public soit informé des positions racistes et des antécédents des « Blousons verts », ou était-il plus important que de telles opinions ne soient pas portées à la connaissance d'un large public ?

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (version simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » — en particulier pour protéger les droits d'autrui.

ANNEXE DE L'ACTIVITÉ 5

COMPRENDRE LE DISCOURS DE HAINE

EXEMPLE 1

Sur son profil de réseau social, un jeune homme affiche un énorme drapeau du parti nationaliste et poste des commentaires du type « Islam, dehors — Protégeons notre peuple! ». Il publie aussi des images avec le symbole d'un croissant et d'une étoile dans un signe d'interdiction. Il répand ses propos par le biais de son réseau social et de son site web personnel.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 2

A. rédige un article dans lequel il démontre que l'Holocauste « n'a jamais existé », et y ajoute des commentaires insultants et racistes au sujet des juifs. Il partage ce contenu sur son blog personnel et sur plusieurs sites web antijuifs. Il le poste également sur des wikis en ligne, le présentant comme des informations scientifiques

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 3

Dans un journal proche du parti politique majoritaire, un article rédigé par un journaliste de premier plan qualifie les Roms d'« animaux » et appelle à leur extermination par tous les moyens. Dans le forum en lien avec la version en ligne de ce journal, beaucoup de commentaires viennent saluer les remarques du journaliste. Le journal omet de s'expliquer ou de présenter des excuses pour ces commentaires. D'autres articles sont mis en ligne qui adoptent la même position et le même ton, et de plus en plus de personnes viennent poster leurs commentaires sur le forum.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 4

Une campagne est lancée en ligne suggérant que la crise économique dans le pays est la faute des migrants et des réfugiés. Des commentaires sont publiés sur les plates-formes de réseaux sociaux : des photographies représentant les réfugiés comme des agresseurs, des images de réfugiés dans des situations humiliantes, ainsi que des commentaires sur le fait qu'ils volent les emplois des ressortissants nationaux. Sur de nombreux sites de réseaux sociaux, la désinformation va bon train, accompagnée de statistiques fausses montrant que les migrants sont des personnes violentes et la source de problèmes.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 5

Des commentaires insultants sont publiés sur différents sites, affirmant que les étrangers n'ont aucun droit de séjourner dans le pays. Certains des commentaires appellent même à la violence à l'encontre des étrangers non blancs.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 6

Des vidéos sont mises en ligne, suggérant que les personnes LGBT sont « perverses » ou « malades », et qu'il faudrait les tenir à l'écart de la société parce qu'elles mettent en péril les traditions et la pérennité de la nation. Les vidéos font référence à des travaux scientifiques, souvent cités de façon erronée ou sélective. Certaines des vidéos montrent des images de familles LGBT avec leurs enfants.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 9

Un homme politique accuse les musulmans d'être les principaux responsables des crimes commis à l'encontre des jeunes filles. C'est selon lui « un fait bien connu », qu'il étaye au moyen de quelques « exemples parlants ». La vidéo associée à l'article génère de nombreux commentaires, dont certains sont racistes et violents. Son propos, présenté à la manière d'une opinion tout à fait respectable et éclairée, est repris par d'autres personnes qui soutiennent ce point de vue.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 7

Un match de football est interrompu à cause des insultes et des chants racistes de supporters à l'encontre de l'un des joueurs, qualifié de « nègre ». La vidéo de l'événement circule largement en ligne et donne matière à des commentaires racistes sur plusieurs sites web. Alors que des plaintes sont déposées, plusieurs personnes favorables aux commentaires affirment avoir été victimes de censure.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 10

Des vidéos de conflits violents qui ont opposé deux pays dans le passé sont toujours en ligne sur une chaîne vidéo. Elles continuent de motiver de nombreux commentaires à caractère raciste envers la population de l'un des pays. Le racisme et les insultes entre représentants des deux communautés vont se poursuivre longtemps.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 8

Depuis un certain temps, une publicité pour des jeans circule sur internet. Elle met en scène une femme entourée d'hommes. Au-delà des connotations sexuelles, évidentes, cette scène dégage une impression générale de violence sexuelle et évoque un viol. Dans un pays, plusieurs organisations portent plainte. Les informations au sujet de l'affaire déclenchent de nombreux commentaires, dont beaucoup viennent renforcer l'idée que les femmes sont des choses avec lesquelles les hommes peuvent jouer et se montrer violents.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

EXEMPLE 11

Des morceaux de musique à teneur nationaliste sont diffusés sur une chaîne de musique en ligne. Des chansons sont postées par les membres de deux communautés ethniques qui se sont opposées dans le cadre d'un conflit violent par le passé. Certaines tendent à encourager la violence mutuelle.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général?

**ANNEXE DE
L'ACTIVITÉ 6**

**LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX**

Exemples de publications à présenter aux jeunes lors de cette activité



QUIZ

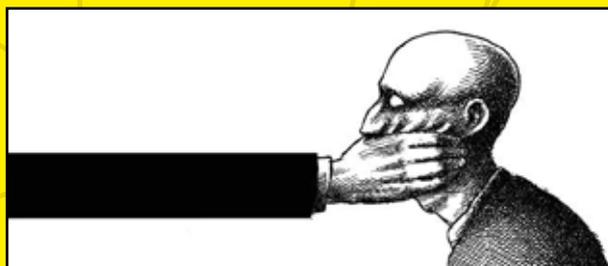
POUR PROLONGER OU APPROFONDIR UNE ACTIVITÉ

- 1. La Convention relative aux droits de l'enfant garantit à tous les enfants le droit de s'exprimer librement.**
A. Vrai B. Faux
- 2. La liberté d'expression, c'est dire n'importe quoi à n'importe qui.**
A. Vrai B. Faux
- 3. Quel est l'un des textes fondateurs de la liberté d'expression ?**
A. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant
B. La Déclaration universelle des droits de l'homme
C. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 4. Quelles sont les limites de la liberté d'expression sur les blogs ?**
A. Pas de limites c'est Mon blog j'écris ce que je veux
B. Les limites fixées par la loi
C. Les limites fixées par Bill Gates
- 5. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, 30 articles exposent les droits des citoyens. Quel est le numéro de l'article qui énonce le principe de la liberté d'expression ?**
- 6. D'après Reporters Sans Frontières, combien de journalistes dans le monde ont été tués à cause de leurs activités professionnelles en 2016 ?**
A. 74 B. 15 C. 24
- 7. Que signifie la liberté d'expression en ligne ?**
A. Avoir la liberté de s'exprimer, mais seulement par écrit
B. Avoir la liberté de s'exprimer en ligne et d'accéder à l'information
C. Avoir la liberté de s'exprimer par certains canaux
- 8. Pourquoi la liberté d'information constitue-t-elle une composante essentielle de la liberté d'expression ?**
A. La Déclaration universelle des droits de l'homme nous donne le droit de « chercher l'information »
B. Sans le droit à l'information, il ne peut guère y avoir d'expression éclairée
C. La liberté d'information est le fondement de la démocratie, de la participation des citoyens et de la responsabilité gouvernementale
D. Toutes ces réponses
- 9. La liberté de conscience, c'est le choix des valeurs sur lesquelles bâtir son existence.**
A. Vrai B. Faux
- 10. D'après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le rôle de l'État est :**
A. de faire respecter les lois édictées par Dieu
B. de veiller au bonheur de tous les citoyens en bon père de famille
C. de garantir à tous les citoyens la jouissance de leurs droits fondamentaux dont le premier est la liberté
- 11. Quel système, apparu au XVIe siècle, révolutionna le monde de la diffusion ?**
- 12. Citez au moins deux limites légales de la liberté d'expression**
- 13. Qui a utilisé pour la première fois l'expression « je pense donc je suis » ?**
A. Voltaire
B. Montesquieu
C. Descartes
- 14. Tous les droits fondamentaux sont-ils interdépendants ? Par exemple, le droit à la liberté d'expression peut-il être lié au droit à l'éducation ?**
A. Oui B. Non
- 15. En quoi la transparence d'un gouvernement peut-elle contribuer à la lutte pour les droits humains ?**
- 16. Quelle est l'expression qui qualifie les médias ?**
A. « Chiens de garde de la démocratie »
B. « Chiens de garde des citoyens »
C. « Les libérateurs de conscience »
- 17. En cas d'infractions pénales commises en violation des limitations légales à la liberté d'expression, vers quelles autorités doit-on se tourner en premier lieu pour bénéficier d'une protection ?**
A. Les autorités internationales
B. Les autorités nationales
C. Les autorités européennes
- 18. Dans quel cas la divulgation d'informations confidentielles peut-elle être utile ?**
- 19. Pour être légitimes et légales, les limites à la liberté d'expression doivent :**
A. être prévues par la loi
B. poursuivre un but légitime
C. être nécessaires et proportionnelles au but à atteindre
D. répondre à l'ensemble des caractéristiques citées
- 20. Citez deux cas de limitations abusives du droit à la liberté d'expression**



1.a ; 2.b ; 3.c ; 4.b ; 5. Article 19 ; 6.a ; 7.b ; 8.d ; 9.a ; 10.c ; 11. L'imprimerie ; 12. Sécurité de l'État/Préservation de valeurs morales/Insulte publique/Propos discriminatoires/Propos négationnistes/Incitation à la haine raciale/Protection de l'enfance/Divulgation d'informations confidentielles ; 13.c ; 14.a ; 15. Par exemple pour empêcher la corruption ; 16.a ; 17.b ; 18. Il peut parfois être utile de révéler des informations confidentielles si ces informations constituent notamment des atteintes aux droits fondamentaux ou pour préserver le bien commun, l'intérêt général ou public. Edward Snowden a ainsi divulgué des informations confidentielles au risque d'être emprisonné afin de rendre publiques des atteintes aux droits humains ; 19.d ; 20. Par exemple : l'emprisonnement d'une personne au seul motif qu'elle a participé à une manifestation pacifique pour dénoncer une situation injuste ou réclamer à ce que certains de ses droits soient respectés/la condamnation d'une personne à 1000 coups de fouet et 10 d'emprisonnement pour avoir publié des articles sur un blog critiquant le gouvernement de son pays. C'est ce qui est arrivé à Raif Badawi, jeune blogueur en Arabie Saoudite.

RÉPONSES



© Mana Neyestani (Iran)

S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty-jeunes.be

NOUS CONTACTER



jeunes@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestyjeunes



instagram.com/amnestybefr



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe

DEVENIR MEMBRE



aider.amnesty.be/a/mon-don

Une publication du programme jeunesse
d'Amnesty International Belgique francophone.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

